

PRATIQUES CONTRACTUELLES ET CONFLITS DU TRAVAIL

- I- LE SYSTEME FRANCAIS DES RELATIONS PROFESSIONNELLES:
ASPECTS HISTORIQUES ET INSTITUTIONNELS
- II- SYNDICATS ET PATRONAT FACE A LA POLITIQUE
CONTRACTUELLE
- III- SOCIETE FRANCAISE ET CONFLITS SOCIAUX
- IV- L'OPINION FACE AUX CONFLITS DU TRAVAIL
- V- ETUDE DE CAS : LA S.N.C.F.
- VI- ETUDE DE CAS : LES HYPERMARCHES
- VII- SYNTHESE - LE SYSTEME FRANCAIS DES RELATIONS
PROFESSIONNELLES: BILAN ET PERSPECTIVES

Pratiques contractuelles et
conflits du travail - (8 rapports) /
éd. (1973).



AS
CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

CREDOC

PRATIQUES CONTRACTUELLES & CONFLITS DU TRAVAIL

L'OPINION FACE
AUX CONFLITS DU TRAVAIL

Sou1973-2452

● 1973

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

R520(4)

1er ex.

Division Prospective Sociale

PRATIQUES CONTRACTUELLES & CONFLITS DU TRAVAIL

L'OPINION FACE
AUX CONFLITS DU TRAVAIL



TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1
<u>PREMIERE PARTIE : LA FORMATION DES PHENOMENES D'OPINION ET LE ROLE DE L'OPINION PUBLIQUE</u>	4
I - FORMATION DES PHENOMENES D'OPINION	6
1. Il s'agit d'un phénomène très complexe	6
2. L'information prend des formes très différenciées	6
21. Les supports de l'information	6 bis
22. Le contenu de l'information	6 bis
3. Un certain nombre de facteurs expliquent la place conférée à un conflit dans l'information	7
II - LE ROLE DE L'OPINION PUBLIQUE DANS LES CONFLITS DU TRAVAIL	9
1. L'opinion publique et le patronat	9
2. L'opinion publique et les grévistes	10
3. L'opinion publique et l'Etat	12
<u>DEUXIEME PARTIE : L'OPINION DES FRANCAIS SUR LES CONFLITS DU TRAVAIL ET SUR LA POLITIQUE CONTRACTUELLE</u>	13
I - LES DIFFICULTES D'INTERPRETATION DES INFORMATIONS DISPONIBLES	14
1. L'hétérogénéité des sources	15
2. La difficulté d'accès à certaines informations	16
3. L'absence de séries cohérentes	16

	<u>Pages</u>
II - CONFLITS DU TRAVAIL, SYNDICATS, ET POLITIQUE CONTRACTUELLE	17
1. La grève	17
11. Un principe largement reconnu	17
12. Une opinion nettement plus réservée devant la réalité vécue des conflits	27
13. Une opinion sur l'opportunité du recours à la grève qui varie en fonction du moment et du type de revendications	41
2. Les syndicats	45
21. La reconnaissance de l'importance du rôle des syndicats	45
22. Les limites apportées à ce rôle	47
23. Une image différenciée de la C.G.T. et de la C.F.D.T.	49
3. La politique contractuelle	52
III - LES COMPOSANTES DE L'OPINION	57
1. Le poids des "non-concernés"	57
2. L'opinion des salariés	58
3. L'opinion du patronat	59

I N T R O D U C T I O N

- Cette note de travail a pour objet d'apporter un éclairage nouveau à notre étude sur les pratiques contractuelles et les conflits sociaux. En effet, il nous est apparu particulièrement intéressant d'étudier la nature et l'importance du rôle que l'on attribue souvent à l'opinion dans l'évolution globale des relations du travail. Aujourd'hui, c'est devenu un lieu commun de souligner l'importance effective et perçue des phénomènes d'opinion publique dans les domaines politique et social. Une part croissante des grandes décisions des principaux acteurs sociaux n'est prise qu'après avoir sondé "l'homme de la rue" sur ce qu'il pense du problème à résoudre ; beaucoup de faits sociaux ne prennent leur dimension véritable qu'avec le retentissement que leur donne l'opinion.
- La croissance globale des phénomènes d'opinion et leur importance accrue dans la société française, semblent assez étroitement liées au développement des moyens de communication des informations. Les grands médias modernes (presse, radio, télévision) permettent de porter à la connaissance du plus grand nombre certains faits particuliers ou sectoriels qui n'auraient, auparavant, eu qu'une portée limitée. Ces moyens de communication sont également, pour ceux qui les contestent, des "moyens d'interventions" sur une opinion souvent peu structurée et qui n'a pratiquement pas d'autres moyens de s'informer sur les événements et les problèmes d'actualité. Mais c'est à travers ces mêmes médias que l'opinion publique - entité abstraite et inefficace lorsqu'elle n'est pas exprimée - peut le plus souvent trouver à la fois ses canaux d'information et ses possibilités d'expression.

L'apparition et le développement des sondages sont un indice évident de l'attention de plus en plus grande accordée aux phénomènes d'opinion. L'exploitation des enquêtes permet en effet de mieux cerner ce que pensent les Français sur les différents aspects de leur société, de mesurer leurs jugements ou leurs comportements sur certains points, et de distinguer, au sein de l'opinion globale, des sous-groupes qui réagissent différemment à certains problèmes en fonction de leurs caractères spécifiques ; la publication de ces sondages, en faisant connaître à l'opinion "ce qu'elle pense", contribue à la structurer et permet à chacun de se situer par référence soit à la moyenne, soit à certains groupes spécifiques.

- Le développement des phénomènes d'opinion et leur prise en compte progressive par les différents responsables, sont particulièrement sensibles dans le domaine des relations du travail, qu'il s'agisse de la politique contractuelle ou, plus encore, des grèves.

Ainsi, avant même toute analyse véritable du rôle de l'opinion, il apparaît à l'évidence que cette dernière a contribué largement à donner leur dimension particulière à des conflits comme ceux de JOINT FRANCAIS ou de LIP. D'autre part, le poids de l'opinion dans les grèves des services publics (transports, énergie ...), opinion qui transparait souvent dans des sondages publiés à ces occasions, constitue une limite apparente à la marge d'action des partenaires syndicaux.

Cette évolution conduit les différents acteurs, dans le domaine des relations du travail, à se préoccuper de plus en plus des jugements et des réactions de l'ensemble de la population, pour l'élaboration de leur stratégie. Que ce soit l'Etat, les patrons ou les syndicats, chacun cherchera à se concilier l'opinion dans le soutien de ses actions, qu'il s'agisse de l'élaboration d'une politique contractuelle, de la conduite d'une négociation, ou du déclenchement d'une grève. Et, à travers les divers sondages, on cherchera à connaître les réactions spécifiques de telle ou telle "clientèle" sociale ou politique sur tel ou tel type d'action.

- Or, malgré le développement des méthodes d'investigation, les phénomènes d'opinion restent difficiles à mesurer dans leur analyse comme dans leur ampleur.

D'une part, pour des problèmes qui ne concernent pas directement et quotidiennement l'ensemble des Français - comme ceux de la grève et de la politique contractuelle -, l'opinion reste le plus souvent largement indécise et lorsqu'elle a l'occasion de se préciser, dans le cas d'un conflit particulier ou d'une initiative politique spécifique, par exemple, il est difficile d'extrapoler au-delà du cadre étroit de cette opportunité ; aussi les jugements apparaissent-ils très changeants en fonction de l'occasion pour laquelle ils sont sollicités ; le sondage ne fait que présenter un "instantané" de l'opinion dans une circonstance précise, il est beaucoup plus difficile d'atteindre à travers lui les constantes des attitudes et des jugements.

D'autre part, les enquêtes portant sur ce que pensent les Français des mouvements sociaux ou de la politique du gouvernement sont souvent commandés par les principaux intéressés ; aussi ces derniers, par le choix des questions posées, et par la publication éventuelle des réponses, cherchent-ils, parfois à conforter leurs positions, et, par un phénomène de "feedback", à renforcer certaines tendances qui leur sont favorables au sein d'une opinion changeante et souvent peu concernée par les problèmes posés.

Il convient alors d'interpréter avec une extrême prudence des résultats dont certains acteurs sociaux voudraient au contraire étendre la portée dans le sens de leurs objectifs propres. Enfin une large partie de ceux qui ne sont pas directement touchés par les conflits - ou les conventions - sur lesquels on les interroge tendent à répondre en fonction de ce qu'ils savent des positions sur le sujet des forces syndicales ou politiques dont ils se sentent le plus proche ; sur le rôle que doit jouer la grève dans les relations du travail, certains aligneront leur opinion sur ce qu'ils croient que la C.G.T. ou la C.F.D.T., ou le Parti Communiste, ou la Majorité ... pensent à ce niveau. L'opinion n'est plus alors, dans ce cas, que le reflet imparfait et fugace des options des différents acteurs sociaux.

- Malgré ces difficultés d'interprétation, l'étude du rôle de l'opinion et de son contenu quant aux conflits sociaux et à la politique contractuelle nous semble particulièrement utile à l'analyse des chances de développement d'un dialogue institutionnalisé dans le monde du travail. En effet, connaître la nature de l'opinion des Français en général sur des problèmes propres au monde du travail, et son influence sur l'évolution de ces problèmes, relève d'une approche qui se situe à la frontière entre l'univers du travail et la société globale ; une telle approche est susceptible de constituer une "passerelle" supplémentaire entre ces deux niveaux dont l'interdépendance est évidente mais extrêmement difficile à analyser.

Cette note se compose de deux parties :

- Dans la première, nous essaierons de montrer comment se sont formés les phénomènes d'opinion dans les conflits sociaux de ces dernières années, et d'analyser le rôle joué par l'opinion publique dans le cadre des relations du travail.
- Dans la seconde, à travers les tentatives qui ont été faites pour mesurer cette opinion, nous tenterons de dégager ce que pensent les Français des conflits du travail et de la politique contractuelle, d'abord globalement, puis par grands groupes sociaux.

P R E M I E R E P A R T I E

LA FORMATION DES PHENOMENES
D'OPINION ET LE ROLE DE L'OPINION PUBLIQUE

LA FORMATION DES PHENOMENES
D'OPINION ET LE ROLE DE L'OPINION PUBLIQUE

Beaucoup de conflits débordent largement le cadre strict des relations professionnelles et par le biais des phénomènes d'opinion ont des répercussions sur la société tout entière. Cela est vrai de conflits récents que chacun a en mémoire. Cette dimension "extraprofessionnelle" était déjà apparue nettement lors de la grève des mineurs en 1963. Soutenus massivement par de larges couches de la population, les mineurs n'obtempérèrent pas aux décrets de réquisition signés par le Président de la République sans que cela fût suivi de sanction : l'autorité et la popularité du gouvernement s'en trouvèrent diminuées comme l'attestent les sondages publiés à cette époque (la courbe de popularité du Général de Gaulle connut son niveau minimum en 1963). Ce cas est un exemple des possibilités d'une répercussion politique directe d'un conflit du travail lorsque l'un des acteurs sociaux a mésestimé le poids de l'opinion publique. Il s'agit bien sur d'un exemple extrême, les mineurs bénéficiant de la sympathie des français (dureté du métier, traditions). Comme nous l'a déclaré un responsable de la C.G.T. la grève des mineurs a été gagnée par l'opinion publique (1).

L'intervention de l'opinion publique ne se limite plus aux cas des professions "à risques" ou à celui des services publics mais s'étend à des entreprises qui jusqu'alors ne semblaient pas mériter, de par leur poids négligeable dans l'économie nationale, un tel intérêt (Le Joint Français, les conflits de grands magasins, Lip, etc...). Quelque soit le secteur, ou le type d'entreprise qui en constitue le cadre, toute grève peut voir son cours modifié (que ce soit au niveau du déclenchement, de l'évolution du conflit, des négociations, de l'issue et de sa portée) par l'intervention de l'opinion publique. Les différents acteurs sociaux en sont conscients et cherchent à inclure cet élément dans leur stratégie afin de transformer les rapports de force en leur faveur. De ce fait, la hiérarchie d'importance des conflits peut s'en trouver modifiée : les grèves les plus marquantes ne sont plus forcément celles qui concernent un grand nombre de salariés dans des secteurs économiquement ou stratégiquement importants. La grève du Joint Français qui n'a cependant intéressé que 1 000 salariés fera date dans l'histoire récente des conflits du travail.

(1) Entretien recueilli par le C R E D O C, 10 novembre 1972.

I - FORMATION DES PHENOMENES D'OPINION

1. Il s'agit d'un phénomène très complexe

S'il est possible d'en isoler les principaux éléments et de les définir, il semble en revanche extrêmement hasardeux de les articuler et même de les hiérarchiser. Ainsi, une "personnalité" (notable, homme politique, ecclésiastique, etc...) en exprimant publiquement sa position sur un conflit peut-elle favoriser sa prise en compte par les grands moyens d'information et par là même déclencher un mouvement d'opinion. Inversement, un écho très large donné à un conflit incitera un "responsable" à prendre publiquement position et de ce fait à amplifier les phénomènes d'opinion, éventuellement à modifier la situation.

La même complexité se retrouve lorsqu'on essaie de cerner la relation entre l'information et les phénomènes d'opinion. Il est difficile de savoir si l'information est le reflet de l'opinion ou bien si elle contribue à créer cette opinion par les positions qu'elle adopte. La première hypothèse n'est pas exclusive de la seconde. Il faudrait à cet égard distinguer la presse d'opinion de ce qu'on appelle communément la "grande presse". Dans le premier cas, une structuration politique confère tout à la fois une permanence de l'orientation des articles et une cohérence de leur contenu. Le second cas est plus problématique ; si la grande presse tend à défendre les intérêts établis, elle reste malgré tout beaucoup plus sujette à fluctuations et plus perméable aux variations d'opinion. Globalement, l'information véhiculée par les médias constitue le relais essentiel entre l'évènement et le phénomène d'opinion.

2. L'information prend des formes très différenciées selon les conflits. Son sens et son ampleur varient en fonction de facteurs qui restent énigmatiques pour les acteurs sociaux eux-mêmes.

Ainsi, à propos du conflit Hutchinson (Chatellerauld, 7-27 juin 1972), un militant C.F.D.T. faisait remarquer qu'en dépit des similitudes existant entre le Joint Français et Hutchinson, le conflit intervenu dans cette entreprise n'avait pas retenu l'attention de la presse et de ce fait n'avait pas bénéficié du même soutien de l'opinion. " Sur ce point, ajoutait-il, l'on ne peut se contenter de dénoncer la censure qui existe réellement et la présentation partisane des faits ce qui était le cas à Hutchinson avec le journal "Centre Presse" ; il nous faut encore tenir compte des nombreuses sollicitations dont sont l'objet à l'instant considéré les journalistes, ce qui les conduit à sélectionner à partir de critères qui restent obscurs pour nous les informations qu'ils transmettront à leurs lecteurs ou auditeurs. L'appel à l'opinion publique pour aider à la solution d'un conflit pose dans ces conditions aux militants syndicaux des problèmes difficiles à résoudre et la tentation est forte de condamner globalement le monde de l'information." (1)

(1) "Quatre grèves significatives", EPI, 1972, p. 133.

21. Les supports de l'information

Le phénomène d'opinion a d'autant plus de probabilités d'exister que les supports qui relaient l'information touchent une audience plus large. Un conflit aura semble-t-il, plus de chances de connaître une répercussion dans l'opinion s'il est relaté par la télévision et non simplement pris en compte par la presse locale.

Trois niveaux essentiels peuvent être distingués : local (presse locale), régional (presse et télévision régionales), nationale (presse "parisienne", télévision, radio). Néanmoins, le fait pour un conflit d'être l'objet d'une information au niveau national n'est pas nécessairement l'indice d'une sensibilisation de l'opinion. Une grève qui manifestement a une retombée économique et sociale importante : grève de la métallurgie ou des enseignants par exemple, sera présentée dans l'information au niveau le plus global sans pour autant se traduire obligatoirement par un phénomène d'opinion. En revanche, un conflit qui "objectivement" ne devrait avoir qu'un intérêt local, lorsqu'il est repris par tous les médias, révèle un phénomène d'opinion.

22. Le contenu de l'information

Au-delà du niveau proprement dit de l'information, la nature de son contenu intervient également pour en modifier la portée. En effet, la même nouvelle peut être présentée de façon différente, et à l'extrême on ne la trouve pas forcément dans la même rubrique pour tous les supports. Ces manières diverses de relater un même fait peuvent être schématiser de la façon suivante :

- Faits divers (ce qui implique une dépolitisation de l'information voire une désignification totale).
- Conseils pratiques (dans le cas de grèves dans les transports, indication des transports de remplacement, ce qui tend à développer dans l'opinion la perception de la grève du point de vue de l'usager).
- Information économique (par exemple : "la grève se traduira par une perte de production de x unités").
- Information sociale et professionnelle (cadre plus large mais centré exclusivement sur les relations du travail).
- Information politique (situe la grève dans un contexte global en lui donnant sa signification à la fois sociale, économique, politique).

Cette présentation peut s'accompagner d'un jugement de valeur explicite favorable ou défavorable aux grévistes, ou bien alors traduire la volonté dene pas prendre parti (dans la mesure du possible). L'existence de tribunes libres permet à un support de faire coexister "neutralité" et "engagement".

3. Un certain nombre de facteurs expliquent la place conférée à un conflit dans l'information.

Devant la multiplicité des possibilités d'information sur un même conflit, et le choix concret opéré par les supports, on ne peut qu'avancer des hypothèses quant aux éléments qui influent sur ce choix. Il semble qu'il faille tenir compte principalement de :

- Le contexte régional (économique, politique et social) et à l'intérieur de ce contexte l'existence de relais de presse favorable ou défavorable aux acteurs sociaux en présence. En ce qui concerne le conflit du Joint Français, la presse a pris partie pour les grévistes comme le souligne un responsable C.F.D.T. :

" Le rôle de l'information est capital. Ainsi, nos camarades de Saint-Brieuc ont été particulièrement favorisés par la situation locale et notamment par une pluralité d'expressions en raison de l'existence de deux quotidiens sur place. La concentration progressive de la presse régionale risque de réduire encore davantage la place accordée aux conflits locaux. Si le conflit du "Joint Français" s'était déroulé à Grenoble, il est vraisemblable qu'il n'aurait pas trouvé dans le Dauphiné Libéré une caisse de résonance aussi efficace que celle dont il a bénéficié dans les colonnes d'Ouest-France et du Télégramme." (1)

A Thionville (conflit des Nouvelles Galeries) la presse n'a pas joué ce rôle de "caisse de résonance" et a sans aucun doute contribué à l'étouffement et à l'échec du conflit :

" La presse locale a été scandaleusement muette : ou bien ses communiqués étaient favorables à la direction, ou bien l'information n'était diffusée que dans l'édition de la seule ville de Thionville et environs immédiats. Il y a en Moselle le monopole du Republicain Lorrain, ce qui veut dire que la direction du journal peut délibérément diminuer l'importance d'un évènement par l'information qu'elle en donne. Quant à la radio et aux télévisions régionales (R.T.L. et O.R.T.F.) ce ne fut qu'après les incidents avec la police qu'elle commencèrent à s'intéresser au conflit. Leur rôle fut important et, de ce côté, assez bien rempli. Il faut signaler aussi le rôle joué par un journal, "Pirate" fait par une équipe de journalistes venus sur place (...) Son impact a été important, mais il n'a pas été assez diffusé dans les autres magasins où il aurait pu jouer un rôle utile. " (2)

(1) Quatre grèves significatives, op. cité, p. 15.

(2) Ibidem p. 87.

- **Objet de conflit** : le public est plus réceptif à certaines revendications notamment celles qui touchent aux conditions de travail (Pennaroya, 1972) ou aux licenciements (Lip). Les revendications salariales suscitent un moindre intérêt sauf quand il s'agit de salaires très bas (ex.: Joint Français).
- **La forme des conflits** : les nouvelles formes des grèves (grèves avec occupation ou le cas de Lip par exemple) mobilisent plus l'opinion que les conflits classiques qui apparaissent quasi-inhérents aux relations du travail "normales".
- **La durée des conflits** : c'est un facteur important essentiellement dans le cas des petites et moyennes entreprises. Les conflits de longue durée, d'autre part, voient en général se radicaliser les positions des différents partenaires, ce qui se traduit par une certaine dramatisation et un regain d'intérêt de la population.
- **La période de l'année à laquelle a lieu la grève** : une grève n'aura pas le même poids lorsqu'elle se situera dans une période propice aux revendications (automne, printemps) ou bien dans une période creuse (vacances).
- **La conjoncture politique et sociale**. C'est sans doute un facteur décisif quant à la portée d'un conflit. A titre d'exemple, si les différents acteurs s'accordent pour respecter une "trêve électorale", une grève d'entreprise a toutes les chances de rester méconnue et isolée. Le cas de la grève des mineurs de Potasse d'Alsace en novembre 1972 est significatif à cet égard (8 500 travailleurs sont pourtant restés en grève plus d'un mois).
- **L'environnement informatif** : le relief que prendra une grève semble largement fonction de ou des informations dominantes au moment de son déclenchement ou de son déroulement. D'une part, lorsqu'un fait d'actualité (qu'il soit politique, économique ou qu'il s'agisse d'un fait divers) retient particulièrement l'attention, il est évident que l'information sur la grève risque d'être reléguée au second plan. D'autre part, cette actualité dominante tendra à déterminer sur la façon dont sera relaté le conflit et à lui donner sa couleur particulière. Par exemple, si la dominante est aux problèmes économiques (crise monétaire, etc...) l'incidence économique du conflit sera mise particulièrement en valeur.
- **L'implication de l'Etat**. Lorsqu'elle existe, elle confère également un retentissement particulier aux conflits du travail. L'Etat est impliqué soit directement en tant qu'Etat-patron (grèves des services publics et entreprises nationales bien qu'ils soient juridiquement autonomes), soit indirectement lorsqu'un conflit met à l'épreuve l'application d'une politique (politique de décentralisation comme pour le Joint Français). L'Etat peut aussi être mis en cause lorsque les parties du conflit font appel à lui comme arbitre.

II - LE ROLE DE L'OPINION PUBLIQUE DANS LES CONFLITS DU TRAVAIL

L'opinion publique joue un rôle dans le déroulement et le dénouement d'un conflit du travail dans la mesure où elle exerce une pression qui modifie le rapport des forces entre les parties concernées.

Les acteurs sociaux : patronat, syndicats et travailleurs, Etat, cherchent à se concilier l'opinion publique et dans le même temps à la retourner contre le ou les parties adverses.

L'opinion publique exerce un rôle dans un sens soit favorable à l'un des acteurs (qui correspond donc aux attentes de cet acteur) soit défavorable.

1. L'opinion publique et le patronat

L'opinion est favorable au patron d'une usine en grève, ou à la direction d'une entreprise nationalisée lorsqu'elle réproouve l'action engagée par les grévistes. Cette condamnation peut revêtir des formes très diverses : sondages qui révèlent une majorité hostile à une grève, mouvements d'irritation divers de la part des usagers de services publics obligés de recourir à des systèmes de remplacement. En réalité, il s'agit moins d'une opinion positive à l'égard du patronat que d'une opinion négative à l'encontre des travailleurs.

Cependant dans les cas extrêmes (séquestration de cadres ou de dirigeants), certaines couches de l'opinion se montrent franchement solidaires de la cause patronale (1).

Les sondages, la presse, et les déclarations publiques peuvent au contraire révéler une opinion défavorable au patronat ou du moins assez critique à son égard. Certaines situations incitent particulièrement l'opinion à réagir dans ce sens :

- a) Quand les conditions de travail ou le niveau des salaires sont perçus comme au-dessous des limites tolérables (salaires du Joint Français par exemple, conditions de travail à Pennaroya).
- b) Lorsque le patronat se refuse à négocier sur les revendications des travailleurs en grève malgré les demandes réitérées des organisations syndicales. Si le patronat s'obstine dans cette attitude, il risque fort de mobiliser contre lui des couches de la population qui lui étaient a priori favorables (par ex. : la direction de la C.G.E. dans le conflit du Joint Français a été vivement critiquée par l'U.D.R. pour son refus de négocier).

(1) Il n'est pas exclu que des phénomènes d'identification projective soit à l'origine de cette attitude.

L'existence d'une opinion défavorable peut constituer une pression incitant le patronat à se montrer plus souple dans la mesure où :

- Le chef d'entreprise prenant conscience de son isolement devant les manifestations d'opinion sera directement poussé à négocier.
- Indirectement il subira la pression des autres patrons, éventuellement du C.N.P.F. soucieux de ne pas voir le patronat, dans son ensemble, déconsidéré.
- Bien que ce point soit moins évident, il n'est pas exclu que dans certains cas l'image de marque de l'entreprise ou de son produit soit ternie par cette contre-publicité.

2. L'opinion publique et les grévistes

L'existence d'une opinion favorable constitue un élément très important pour la réussite de leur action. Dans le cas des petites entreprises, il peut même jouer un rôle décisif en évitant l'isolement et l'étouffement du conflit. D'une manière générale, cette opinion qui peut se manifester sous diverses formes : sondages favorables, soutien "actif" (réactions de comités de soutien, manifestations, collectes, aides en nature, etc...), a des effets directs sur le rapport de force et sur la stratégie des acteurs ; elle constitue un élément psychologique important pour le moral des grévistes, elle détermine les syndicats à faire preuve de fermeté et à maintenir intactes leurs revendications, elle renforce la cohésion des grévistes et peut même en élargir le nombre, elle évite l'étouffement de la grève et une répression trop brutale (si celle-ci a quand même lieu, elle amplifiera encore la sympathie de la population pour les grévistes ; cas de Lip et du Joint par exemple). S'il s'agit davantage d'un soutien stable que d'un mouvement éphémère, l'opinion, en rendant publics tous les éléments de la négociation agit dans un double sens ; elle accentue à certains égards la difficulté de la négociation, les acteurs en présence pouvant difficilement accepter un certain nombre de compromis, ou se livrer à des "marchandages" (envisageables dans le cadre d'une négociation secrète) qui risqueraient de leur faire perdre la face. A fortiori, certaines solutions apparaissent exclues (un licenciement massif chez Lip par exemple) parce qu'elles semblent trop injustes et inacceptables pour l'opinion.

La nécessité d'obtenir le soutien de l'opinion est de plus en plus reconnue par les responsables syndicaux, souvent tentés dans le passé de négliger cet élément sous prétexte que l'information était contrôlée par la bourgeoisie capitaliste. Considérant le demi échec de la grève des Nouvelles Galeries, un militant de la C.F.D.T. déclarait :

" Globalement, on peut constater à Thionville, comme souvent ailleurs, l'importance-clé de l'information. Malgré efforts et bonnes volontés, elle n'est pas au niveau qu'exigerait un conflit de cette ampleur.

Pourtant, la mise dans le coup passe par l'information. Ce qui veut dire que tant que le mouvement syndical en restera à des techniques artisanales, en ce domaine, une des conditions d'extension des luttes ne se trouvera pas remplie. Là aussi, une réflexion est à faire. " (1).

A Pennaroya, les grévistes avaient, avant même le déclenchement du conflit, intégré l'opinion publique dans leur stratégie en mettant l'accent sur l'information à diffuser concernant les conditions de travail et le trust Pennaroya.

" Pour la presse (a été) dressé une liste d'une vingtaine de journalistes susceptibles de faire écho à l'action des ouvriers de Pennaroya, si ceux-ci étaient finalement contraints à faire grève. Dans ce cas, ces journalistes recevaient le "Dossier d'information" et, par pneumatique, un appel du comité de grève annonçant le début de l'action revendicative et résumant ses motifs. " (2).

Un film de court métrage largement diffusé répondait à cette même préoccupation d'obtenir la solidarité active de la population.

Dans le cas où elle est défavorable, l'opinion peut inciter les syndicats à accepter une solution qu'il jugent pourtant peu satisfaisante, et même à stopper le mouvement de grève sans avoir obtenu gain de cause (cas de la grève E.G.F. en novembre 1969). Enfin, elle est susceptible de créer ou d'accentuer des dissensions au sein des travailleurs et par la même d'affranchir leurs positions dans le conflit. C'est en particulier le cas lorsque la grève soulève le problème de la "liberté du travail" (piquets de grève, etc...) et quand plusieurs syndicats présents dans l'entreprise réagissent différemment face à ce mouvement d'opinion (l'un tendant à durcir sa position, l'autre au contraire, essentiellement préoccupé de l'isolement du conflit, recherchant une issue rapide au prix de nombreuses concessions).

(1) Quatre grèves significatives, op. cité, p. 87.

(2) Ibidem p. 153.

Des conflits récents (conducteurs de métro, 1971, contrôleurs de navigation aérienne, 1973) ont montré que dans certains cas les grévistes ne tenaient pas compte de l'hostilité de l'opinion et poursuivaient leur mouvement avec la même détermination. Lorsque les grévistes détiennent un pouvoir réel de blocage économique (et c'est dans ces cas précisément que l'opinion publique est spontanément intéressée), l'existence de ce pouvoir peut leur permettre de ne pas transiger sur leurs revendications même si cela accentue leur impopularité. Cette attitude est souvent soutenue par les syndicats corporatistes influents dans ces secteurs (Autonomes-R.A.T.P., C.F.T.C. contrôleurs aériens). En revanche les organisations confédérales (C.G.T., C.F.D.T.) sont hostiles à ce mépris affiché de l'opinion qui, d'une part divise le monde du travail et d'autre part donne une image négative des organisations syndicales et de la grève.

3. L'opinion publique et l'Etat

Etant donné le modèle propre des relations professionnelles en France, l'Etat se trouve à des degrés divers impliqué dans beaucoup de conflits. Dans les grèves importantes et de longue durée, on attend du gouvernement qu'il intervienne pour trouver une solution. Lorsque cette attente est déçue, le mouvement d'opinion débouche en définitive sur un certain discrédit de l'Etat. De toutes les façons, toute grève importante a, par le biais des phénomènes d'opinion, des répercussions sur le plan politique, voire électoral.

Mais si l'on tend à considérer que l'Etat a des responsabilités dans tout conflit de quelque importance, ce dernier dispose en revanche, par le biais du pouvoir qu'il exerce effectivement sur l'information, de moyens de pression non négligeables sur l'opinion. Ainsi s'efforce-t-il souvent, en particulier dans le cas de conflits dans les secteurs-clés de l'économie (énergie par exemple) de présenter les revendications des grévistes comme les causes essentielles de l'échec des négociations.

* *

*

L'opinion publique joue donc un rôle incontestable dans les conflits du travail et dans leur dénouement. Mais ce rôle est changeant en fonction de chaque situation ; le sens en reste difficile à prévoir pour les acteurs sociaux.

Tout en ayant conscience de l'importance des éléments conjoncturels sur la formation de l'opinion et sur son contenu, nous nous sommes efforcés, à travers différents sondages, de dégager quelques uns des jugements globaux des Français en ce qui concerne la grève ou la politique contractuelle.

D E U X I E M E P A R T I E

L'OPINION DES FRANCAIS SUR LES CONFLITS DU
TRAVAIL ET SUR LA POLITIQUE CONTRACTUELLE

L'OPINION DES FRANÇAIS SUR LES CONFLITS DU
TRAVAIL ET SUR LA POLITIQUE CONTRACTUELLE

A l'occasion d'un certain nombre de conflits importants, et au moment de l'instauration de la politique contractuelle, des sondages ont été effectués pour tenter de mesurer l'opinion des Français sur les grèves, leurs modalités et leur efficacité, et sur les efforts d'institutionnalisation des négociations. Les résultats de ces sondages doivent être interprétés avec une grande prudence, étant donnée l'optique particulière dans laquelle ils ont été réalisés et exploités.

Ces limites ayant été tracées, il semble possible de dégager quelques grandes tendances de l'opinion publique en ce qui concerne les grèves et l'avenir de la politique contractuelle ; et, à l'intérieur de l'"Opinion", on peut distinguer différentes catégories de la population qui ne réagissent pas de la même façon devant les problèmes posés par les relations du travail.

I - LES DIFFICULTÉS D'INTERPRÉTATION DES INFORMATIONS DISPONIBLES

Ainsi que nous l'avons déjà souligné dans l'introduction, il est extrêmement complexe de mesurer les phénomènes d'opinion, surtout lorsqu'il s'agit de thèmes qui, n'étant pas véritablement situés au cœur des préoccupations quotidiennes de la majorité des Français, font plus l'objet de prises de conscience ponctuelles et fluctuantes que d'un jugement stable et structuré.

Les difficultés d'interprétation des résultats de sondages dont nous disposons sur les grèves, les syndicats, et la politique contractuelle tiennent non seulement à la nature même de ce type de données, mais aussi aux nombreuses implications politiques qui caractérisent ce domaine d'étude.

En effet, il convient d'abord d'exploiter avec la plus grande prudence les résultats globaux des sondages et opinion en général, les risques de biais d'interprétation étant nombreux (qu'ils tiennent à la forme de la question posée, au contexte dans lequel elle a été posée, etc...) ; et, en ce qui concerne plus particulièrement les thèmes qui nous intéressent, les objectifs politiques des différents "demandeurs" de sondages, par le mode d'utilisation de l'"instrument sondage" qu'ils impliquent, accentuent les difficultés d'exploitation de sources déjà largement hétérogènes et irrégulières.

On peut essayer de recenser les principales difficultés qui nous obligent à une grande prudence au niveau de l'interprétation et à celui des conclusions.

1. L'hétérogénéité des sources : pour la rédaction de cette note, nous n'avons retenu que les sondages effectués par les deux principales sociétés françaises spécialisées dans les enquêtes quantitatives : l'Institut Français d'Opinion Publique (I.F.O.P.) et la Société Française d'Etudes par Sondages (S.O.F.R.E.S.). Si ces deux sources d'informations paraissent relativement comparables dans leur esprit, un certain nombre de spécificités les différencient cependant ; les échantillons qui servent de base aux sondages ne sont pas les mêmes (1) :

- Les principaux résultats des grands sondages réalisés par l'I.F.O.P. font l'objet d'une publication dans une revue (Sondages), ce qui n'est pas le cas pour les travaux de la S.O.F.R.E.S.
- Les critères d'analyse n'ont pas exactement la même définition dans les deux instituts. Ainsi, par exemple, l'appartenance politique des interviewés est-elle systématiquement mesurée par la S.O.F.R.E.S. à travers deux critères (famille politique dans laquelle on se classe spontanément, et préférence "partisane" - c'est-à-dire pour un parti politique précis -), alors que l'I.F.O.P. ne retient le plus souvent que la préférence partisane ; le "Marais" tel que le définit la S.O.F.R.E.S. (personnes ne voulant pas se situer sur l'axe politique gauche ↔ droite, ou bien personnes se situant au centre mais déclarant s'intéresser très peu ou pas du tout à la politique) n'a pas son équivalent dans la plupart des ventilations publiées par l'I.F.O.P. dans Sondages.

A ces différences de méthode entre les deux instituts vient s'ajouter la différence de portée des informations en fonction de la nature des enquêtes et de la finesse plus ou moins grande de leur exploitation. En effet, si la majorité des sondages auxquels nous nous référons dans cette note ont été effectués auprès d'échantillons représentatifs de la population française adulte dans son ensemble, nous avons cependant été amenés à tenir compte d'enquêtes réalisées auprès des populations plus spécifiques (les chefs d'entreprise, par exemple, ou bien les salariés), ce qui nous a permis de dégager l'opinion de certains partenaires sociaux. D'autre part, certains résultats de sondage ne sont publiés que globalement, donnant simplement la répartition

(1) Les échantillons de la S.O.F.R.E.S. sont le plus souvent de 1 000 personnes ; ils sont représentatifs de l'ensemble des Français âgés de 21 ans et plus ; tandis que ceux de l'I.F.O.P. sont le plus souvent de 2 000, et représentent en général les Français âgés de 20 ans et plus.

des différentes réponses sur l'ensemble de la population interrogée, alors que pour d'autres, nous avons disposé de la ventilation (plus ou moins détaillée) de ces réponses en fonction de critères socio-démographiques ou politiques.

2. La difficulté d'accès à certaines informations : dans les domaines politique et social, une faible partie seulement des sondages réalisés voient leurs résultats publiés : c'est le cas lorsqu'ils sont commandés par un organe de presse (écrite, parlée, ou télévisée) par exemple, ou lorsqu'ils sont susceptibles d'étayer auprès du public les thèses de celui-ci qui a commandé l'étude ; les autres demeurent le plus souvent confidentiels. D'autre part, l'information publiée reste le plus souvent sommaire : souvent, comme nous l'avons noté ci-dessus, les résultats publiés ne sont pas accompagnés des ventilations les plus habituelles (en fonction des critères socio-démographiques, par exemple) ; a fortiori, les résultats des traitements plus sophistiqués, auxquels ont parfois recours les instituts de sondage pour analyser les informations recueillies (croisements spéciaux, analyse factorielles ou de corrélation, typologies, etc...) ne sont pratiquement jamais portés à la connaissance du public.

3. L'absence de séries cohérentes : il n'existe pas de questions, systématiquement posées, dans les mêmes formulations et à intervalles réguliers, sur l'opinion des français quant aux conflits sociaux ou quant à la politique contractuelle.

Le plus souvent, une ou plusieurs question(s) sont posées lorsque la grève constitue un problème d'actualité (grève des services publics, journées de grève générale, grève particulièrement dure ou originale ...).

Les comparaisons dans le temps sont donc extrêmement délicates : il s'agit là d'un ensemble d'informations ponctuelles, dont chacune reflète pour une part la réaction devant une conjoncture précise (celle du mois, de la semaine, voire des deux ou trois jours précédant le passage de l'enquêteur), et, pour une autre part seulement l'opinion profonde et relativement durable de personnes interrogées.

Ces renseignements ponctuels, très précisément situés dans le temps, sont difficilement rapprochables des informations statistiques dont nous disposons par ailleurs (évolution des conflits, des contrats, du chômage, du pouvoir d'achat, etc...) et qui, le plus souvent se présentent sous forme de données annuelles globales.

Compte tenu de ces limites d'interprétation, il semble néanmoins possible de dégager des différents sondages publiés les tendances globales de l'opinion sur les problèmes des relations du travail.

II - CONFLITS DU TRAVAIL, SYNDICATS ET POLITIQUE CONTRACTUELLE

Les sondages dont nous présentons ici les principaux résultats ont été effectués entre 1963 et aujourd'hui. A travers les réponses s'expriment l'opinion globale des Français sur la grève, leur attitude devant le recours à la grève et leur jugement sur différents types de grèves ; il nous a paru intéressant de rapprocher ces résultats de quelques réponses significatives sur les syndicats et leur rôle. Enfin, certains sondages ont tenté de mesurer l'opinion quant à la politique contractuelle et son avenir.

1. La grève

Si le principe même de la grève semble actuellement très largement reconnu, l'opinion semble plus divisée sur les diverses formes concrètes que peut prendre un conflit.

11. Un principe largement reconnu

Comme le montre les résultats de ce sondage effectué par la S.O.F.R.E.S. en novembre 1969, les Français sont, dans leur ensemble, attachés au droit de grève.

Tableau n° 1 : Attachement au droit de grève (1969), S.O.F.R.E.S.

Question : "La plupart des gens considèrent certaines libertés comme plus importantes que d'autres. Pour chacune des libertés suivantes, voulez-vous m'indiquer quelle serait votre réaction si on la supprimait. Diriez-vous que c'est : très grave, assez grave, peu important ou sans importance ?"

Sur 100 %

	Très grave	Assez grave	Peu important	Sans importance
Le droit de grève	54	28	10	8
La liberté de la presse	71	21	5	3
Le parlement	61	25	7	7
Les partis politiques	42	27	19	12
Les syndicats	55	28	10	7
L'indépendance de la justice	68	20	5	7
L'élection des municipalités	53	31	9	7
La sécurité sociale	82	13	3	2
Les nationalisations	22	27	23	28

18 % seulement des personnes interrogées jugeaient que la suppression éventuelle du droit de grève ne serait que peu ou pas du tout importante. Le droit de grève n'apparaît cependant pas comme une des libertés les plus importantes aux yeux des Français.

Ces derniers lui semblent nettement moins attachés qu'à la Sécurité Sociale (que l'on peut s'étonner de voir présentée comme une liberté publique) qui les concerne plus étroitement ; d'autre part, le droit de grève ne semble pas encore avoir le prestige de certaines autres libertés, mieux assises dans la tradition démocratique, comme la liberté de la presse, ou l'indépendance de la justice, par exemple.

En revanche, il semble intéressant de noter que l'importance du droit de grève est très voisine de celle que les Français accordent aux syndicats.

La reconnaissance de principe de la légitimité de la grève, par la majorité des Français, se retrouve, à un moindre degré, lorsqu'on les interroge sur des mouvements de grève relativement peu précisés, soit parce qu'il s'agit simplement d'intentions de se mettre en grève, soit parce que celui qui pose la question ne précise pas à quels mouvements particuliers il fait allusion.

C'est ce que traduisent plusieurs sondages de l'I.F.O.P. réalisés l'un en 1967, et les autres en 1969, 70 et 71.

Tableau n° 2 : Approbation des mouvements de grève dans le secteur privé (mars - avril 1967), I.F.O.P.

Question : "A l'heure actuelle, il y a des mouvements de grève dans le secteur privé. A votre avis, ces mouvements de grève sont-ils justifiés ? "

Total des réponses	100 %
OUI	62
NON	18
Ne se prononcent pas	20

Tableau n° 3 : Préviation et approbation de mouvements de grève en 1969, 70 et 71, I.F.O.P.

Question : "Pensez-vous qu'un grand nombre de salariés sont prêts à faire grève dans les semaines qui viennent, et, si oui, les approuvez-vous ou les désapprouvez-vous ? "

	Février 1969	Septembre 1969	Janvier 1970	Mai 1971
Les interviewés pensent que les salariés sont prêts à faire grève, et ils les approuvent	22	31	24	32
Les interviewés pensent que les salariés sont prêts à faire grève et ils les désapprouvent	15	25	25	26
Les interviewés pensent que les salariés ne sont pas prêts à faire grève	45	17	34	22
Ne se prononcent pas	18	27	17	20
ENSEMBLE DES FRANCAIS	100	100	100	100

Si l'on considère uniquement ceux qui estiment que les salariés sont prêts à faire grève, on se rend compte que, sauf en janvier 1970 où les avis sont à peu près également partagés, la majorité des réponses est favorable aux grèves projetées.

Tableau n° 4 : Approbation des grèves pressenties en 1969,70 et 71, I.F.O.P.

	Février 1969	Septembre 1969	Janvier 1970	Mai 1971
Approuvent les salariés qui sont prêts à faire grève	59	55	49	55
Désapprouvent les sala- riés qui sont prêts à faire grève	41	45	51	45
Ensemble des interviewés qui pensent que les sala- riés sont prêts à faire grève	100	100	100	100

Mais, pour interpréter ces résultats, il est nécessaire de tenir compte du fait que, comme nous le verrons par la suite, beaucoup de ceux qui ont une opinion globalement hostile à la grève sont relativement peu concernés par les conflits du travail (ce sont souvent des non-salariés), par conséquent peu susceptibles d'émettre un avis sur l'éventualité plus ou moins forte de grèves prochaines. Etant de ce fait particulièrement nombreux chez ceux qui "ne se prononcent pas", ils ont un poids moins lourd dans les autres possibilités de réponses. Cela peut se vérifier a contrario si l'on examine les réponse des seuls salariés à la question posée : les salariés sont plus nombreux à avoir une opinion, ils sont également plus nettement favorables aux mouvements de grève pressentis.

Tableau n° 5 : Préviation et approbation par les salariés des mouvements de grève en 1969, 1970 et 1971, I.F.O.P.

	Février 1969	Septembre 1969	Janvier 1970	Mai 1971
Pensent que les salariés sont prêts à faire grève et les approuvent	27	41	33	45
Pensent que les salariés sont prêts à faire grève et les désapprouvent	11	21	17	20
Pensent que les salariés ne sont pas prêts à faire grève	48	19	38	22
Ne se prononcent pas	14	19	12	13

La reconnaissance globale de la légitimité du droit de grève se traduit d'autre part au niveau de la détermination de la responsabilité des conflits. La grève est le plus souvent perçue comme plus défensive qu'offensive ; les véritables responsables des grèves sont, pour une majorité de Français, soit le patronat qui n'agit que sous la pression d'un conflit ouvert, soit, souvent, l'Etat (réponse souvent donnée après les grèves de service public, auxquelles l'opinion est particulièrement sensible, et qui conforte l'image de l'Etat Patron ou, plus largement, de l'Etat-Providence).

Tableau n° 6 : Responsabilité des grèves, I.F.O.P., 1969

Question : "Selon vous, qui porte la responsabilité principale dans les conflits actuels ?"

	REGION PARISIENNE	FRANCE ENTIERE
	Septembre 1969	Nov., déc. 1969 (après l'allocution télévisée de M. CHABAN-DELMAS)
Le gouvernement	48	40
Les organisations syndicales	22	25
La direction des entreprises	11	9
Les salariés, la base	7	4
Ne se prononcent pas	12	22
TOTAL DES INTERVIEWES	100	100

Tableau n° 7 : Origine des grèves, S.O.F.R.E.S., novembre 1970

Question : " Estimez-vous qu'en général les grèves sont plutôt dues au fait" "

..... que les travailleurs font trop de revendications	18
..... que les revendications des travailleurs ne sont pas satisfaites	62
..... sans opinion	20
TOTAL DES INTERVIEWES	100 %

Tableau n° 8 : Principaux responsables des grèves, S.O.F.R.E.S., oct. 1970

Question : "Estimez-vous qu'en général, les principaux responsables des grèves sont plutôt : les syndicats parce qu'ils font trop de revendications ; ou les patrons parce qu'ils ne veulent rien accorder sans qu'on les y oblige ? "

	... les syndicats parce qu'ils font trop de revendications	... les patrons, parce qu'ils ne veulent rien accorder sans qu'on les y oblige	Sans opinion
ENSEMBLE DES INTERVIEWES = 100 %	32	46	22
<u>SEXE</u>			
- Homme = 100 %	34	47	19
- Femme = 100 %	30	45	25
<u>AGE</u>			
- 21 à 34 ans = 100 %	29	56	15
- 35 à 49 ans = 100 %	27	52	21
- 50 à 64 ans = 100 %	34	41	25
- 65 ans et plus = 100 %	43	27	30
<u>PROFESSION DU CHEF DE FAMILLE</u>			
- Agriculteur = 100 %	47	22	31
- Petit commerçant, artisan ... = 100 %	49	21	30
- Industriel, cadre supérieur, profession libérale, gros commerçant = 100 %	38	49	13
- Cadre moyen, employé, divers = 100 %	23	60	17
- Ouvrier, personnel de service = 100 %	22	61	17
- Retraité, inactif = 100 %	35	38	27
<u>FAMILLE POLITIQUE (1)</u>			
- Extrême-gauche = 100 %	10	83	7
- Gauche = 100 %	25	57	18
- Centre = 100 %	37	42	21
- Droite = 100 %	48	31	21
- Extrême-droite = 100 %	63	23	14
- Marais = 100 %	29	39	32
<u>PREFERENCE PARTISANE</u>			
- Parti Communiste = 100 %	13	81	6
- Gauche non communiste = 100 %	21	64	15
- U.D.R. = 100 %	53	28	19
(2) Centre Démocrate (Lecanuct) . = 100 %	36	48	16
(2) Centre P.D.M. (Duhamel) = 100 %	40	40	20
(2) Républicains Indépendants ... = 100 %	40	34	26
- Ne savent pas = 100 %	24	40	36
<u>STATUT PROFESSIONNEL</u>			
- Salariné = 100 %	24	62	14
- Conjoint de salarié = 100 %	21	57	22
- Non salarié = 100 %	41	32	27

(1) L'interviewé est invité à se placer sur une échelle comportant tous ces points, mais sans référence à un parti politique, contrairement à la ventilation suivante.

(2) Pour toutes les ventilations par "préférence partisane" des sondages de la S.O.F.R.E.S. que nous publions, en ce qui concerne les catégories "Centre Démocrate", Centre P.D.M." et "Républicains Indépendants", les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence, car ils ont été calculés à partir d'effectifs très faibles.

La différence importante des réponses entre le tableau n° 7 et le tableau n° 8, pour deux questions dont la formulation est relativement voisine, peut s'expliquer par le fait que les syndicats sont encore loin de faire l'objet d'une perception aussi favorable que les travailleurs en général : pour une part non négligeable de l'opinion publique, il est vraisemblable que les revendications syndicales ne sont pas les mêmes - et, partant, n'ont pas la même légitimité - que celles de la base des travailleurs.

La ventilation des réponses en fonction de critères socio-démographiques et politiques permet de dégager quelques variables importantes qui, comme le confirmeront d'autres résultats, influent sur les jugements quant aux relations du travail.

On constate notamment : que ce sont les plus jeunes qui sont en général les plus sensibles aux responsabilités patronales, et les plus favorables aux syndicats et à leurs actions ; que ce sont les salariés, et, plus spécifiquement les ouvriers qui rejettent sur le patron la responsabilité des grèves et, qui, corrélativement, ont les positions les plus favorables à la grève ; qu'au contraire ce sont les classes moyennes traditionnelles : artisans, petits commerçants, qui sont les plus hostiles à la grève et aux syndicats et ce, davantage que les classes dirigeantes (industriels, cadres supérieurs, etc...) ; et enfin que les opinions et attitudes quant à la grève reflètent assez largement les options politiques des personnes interrogées, la gauche étant très favorable aux syndicats et à la grève, tandis que le centre et la droite - dont les positions relatives varient en fonction des questions - y sont beaucoup plus hostiles.

Rappelons à cet égard que dans "LES FAMILLES POLITIQUES" (1), les auteurs avaient déjà retenu la position sur la grève - et plus spécifiquement sur le droit de grève dans les services publics - comme un thème susceptible de discriminer les opinions de droite de celles de gauche. Les réponses à une question posée en juin 1964 sur ce problème, ventilées en fonction des familles politiques (définies en considérant l'endroit où se placent les interviewés sur l'échelle politique et leur intérêt déclaré pour la politique) sont les suivantes.

Voir tableau 9 page 25

(1) DEUTSCH, LINDON, WEILL, "Les Familles politiques aujourd'hui en France", Editions de Minuit, 1966.

Tableau n° 9 : Opinion sur la grève dans les services publics en fonction de l'appartenance à une famille politique, S.O.F.R.E.S., juin 1964

Question : "Etes vous d'accord ou pas d'accord avec l'opinion suivante : dans les services publics (par exemple gaz, électricité, transports) il faudrait limiter le droit de grève".

	TOTAL = 100 %	Extrême gauche = 100 %	Gauche modérée = 100 %	Centre = 100 %	Droite modérée = 100 %	Extrême droite = 100 %	Marais = 100 %
D'accord	54	26	40	65	70	<u>75</u>	55
Pas d'accord	34	<u>66</u>	51	28	21	19	25
Sans opinion	12	8	9	7	9	6	<u>20</u>

On peut rapprocher du fait que le gouvernement, aux yeux de l'opinion, partage souvent avec le patronat, la responsabilité du déclenchement des conflits, le jugement porté sur la position du partenaire étatique dans les relations entre patronat et travailleurs : seule une minorité (28 %) de Français considère que le gouvernement est neutre ; la plupart de ceux qui jugent qu'il prend position le placent spontanément du côté du patronat.

Tableau n° 10 page suivante

Tableau n° 10 : Position du gouvernement, S.O.F.R.E.S., oct. 1970

Question : "Estimez-vous que, dans les conflits entre le patronat et les travailleurs, le Gouvernement ..."

	soutient les reven- dications des tra- vailleurs	soutient les inté- rêts du patronat	est neutre	sans opinion
TOTAL = 100 %	9	44	28	19
<u>SEXE</u>				
- Homme = 100 %	5	51	26	18
- Femme = 100 %	11	38	29	22
<u>AGE</u>				
- 21 à 34 ans = 100 %	5	52	24	19
- 35 à 49 ans = 100 %	10	44	28	18
- 50 à 64 ans = 100 %	9	44	25	23
- 65 ans et plus = 100 %	10	30	37	23
<u>PROFESSION DU CHEF DE FAMILLE</u>				
- Agriculteur = 100 %	18	20	31	31
- Petit commerçant, artisan = 100 %	6	40	29	25
- Industriel, cadre supérieur, profession libérale, gros commerçant = 100 %	15	35	32	18
- Cadre moyen, employé, divers . = 100 %	4	48	29	19
- Ouvrier, personnel de service = 100 %	7	58	22	13
- Retraité, inactif = 100 %	10	42	30	18
<u>FAMILLE POLITIQUE</u>				
- Extrême-gauche = 100 %	2	87	3	8
- Gauche = 100 %	5	64	15	16
- Centre = 100 %	12	32	31	25
- Droite = 100 %	9	18	52	21
- Extrême-droite = 100 %	18	20	38	24
- Marais = 100 %	9	38	24	29
<u>PREFERENCE PARTISANE</u>				
- Parti Communiste = 100 %	4	87	1	8
- Gauche non communiste = 100 %	7	71	8	14
- U.D.R. = 100 %	17	17	60	6
- Centre Démocrate (Lecanuet) .. = 100 %	4	39	31	26
- Centre P.D.M. (Duhamel) = 100 %	10	30	43	17
- Républicains Indépendants = 100 %	12	28	46	14
<u>STATUT PROFESSIONNEL</u>				
- Salarié = 100 %	4	50	24	22
- Conjoint de salarié = 100 %	7	46	27	20
- Non-salarié = 100 %	13	39	31	17

Il semble remarquable que, quel que soit l'âge, la catégorie socio-professionnelle, ou les tendances politiques des interviewés, le gouvernement ne soit jamais cité plus souvent comme favorable aux travailleurs qu'au patronat. Seuls les interviewés dont la préférence partisane va à l'U.D.R. (et dont la majorité considère que le gouvernement est neutre dans les conflits du travail) sont aussi nombreux à penser que le gouvernement soutient les travailleurs qu'à le situer aux côtés du patronat.

12. Une opinion nettement plus réservée devant la réalité vécue des conflits

Si le principe même de la grève est largement reconnu, et que la responsabilité des conflits n'est que rarement imputée aux travailleurs, en revanche l'application pratique de ce principe, c'est-à-dire les conflits qui affectent réellement le monde du travail et, moins directement, la société tout entière, font l'objet de jugements souvent plus défavorables.

Comme nous le verrons par la suite, une grande partie de l'opinion subit la grève plus qu'elle n'est éventuellement susceptible d'y participer.

La contradiction entre l'approbation du principe et les réticences devant le fait se résout, pour beaucoup, par une croyance sur l'inefficacité de la grève et en ses conséquences économiquement néfastes pour les travailleurs (cette idée est vraisemblablement plus souvent le fruit d'une rationalisation a posteriori que d'une constatation effective).

Ainsi beaucoup ont-ils pu désapprouver la journée nationale de grève organisée le 7 juin 1972 par la C.G.T. (tableau 12) tout en reconnaissant la légitimité des objectifs de la grève (les thèmes font pratiquement l'unanimité - il y a très peu de "sans opinion" - et de toute façon la reconnaissance de la légitimité des revendications "ne coûte rien" aux interviewés), c'est-à-dire la retraite à 60 ans et le salaire mensuel minimum de 1 000 F. (tableau 11).

Tableau 11 page suivante

Tableau n° 11 : Jugements sur les objectifs de la journée de grève du 7 juin 1972 , S.O.F.R.E.S., mai, juin 1972

Question : "La C.G.T. organise, le 7 juin, une grève générale d'une journée pour appuyer ses deux principales revendications : la retraite à 60 ans et le salaire minimum à 1 000 F. par mois.

Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune de ces deux revendications ? "

	D'accord	Pas d'accord	Sans opinion	Ensemble des interviewés
La retraite à 60 ans	91	7	2	100 %
Le salaire minimum à 1 000 F. par mois	92	6	2	100 %

Tableau n° 12 : Jugements sur l'efficacité de la grève du 7 juin 1972 S.O.F.R.E.S., Mai-juin 1972

Question : "Pensez-vous que la grève générale d'une journée organisée par la C.G.T. est un moyen efficace pour faire aboutir ces revendications ?"

ENSEMBLE DES INTERVIEWES	= 100 %
OUI, efficace	23
NON, pas efficace	68
Sans opinion	9

Cette impression d'inefficacité se double même d'un jugement négatif sur les grèves qui entraîne des nuisances sociales et économiques : lorsque l'opinion n'est pas globalement défavorable, elle est au moins très partagée.

Tableau n° 13 : Conséquences des grèves, S.O.F.R.E.S., oct. 1970

Question : "Avec laquelle des deux opinions suivantes êtes-vous la plus d'accord ? :

- . les grèves sont profitables aux travailleurs parce qu'elles obligent les patrons à augmenter les salariés
- . les grèves font plus de mal que de bien aux travailleurs parce qu'elles empêchent le progrès économique. "

	Les grèves sont profitables aux travailleurs	Les grèves font plus de mal que de bien aux travailleurs	Sans opinion
TOTAL = 100 %	43	43	14
<u>SEXE</u>			
- Homme = 100 %	44	45	11
- Femme = 100 %	43	41	16
<u>AGE</u>			
- 21 à 34 ans = 100 %	49	40	11
- 35 à 49 ans = 100 %	47	37	16
- 50 à 64 ans = 100 %	42	43	15
- 65 ans et plus = 100 %	30	<u>58</u>	12
<u>PROFESSION DU CHEF DE FAMILLE</u>			
- Agriculteur = 100 %	27	58	15
- Petit commerçant, artisan = 100 %	22	57	21
- Industriel, cadre supérieur, profession libérale, gros commerçant = 100 %	46	42	12
- Cadre moyen, employé, divers . = 100 %	<u>52</u>	33	15
- Ouvrier, personnel de service = 100 %	<u>53</u>	35	12
- Retraité, inactif = 100 %	<u>39</u>	47	14
<u>FAMILLE POLITIQUE</u>			
- Extrême-gauche = 100 %	73	16	11
- Gauche = 100 %	57	33	10
- Centre = 100 %	40	47	13
- Droite = 100 %	31	59	10
- Extrême-droite = 100 %	31	59	10
- Marais = 100 %	34	46	20
<u>PREFERENCE PARTISANE</u>			
- Parti Communiste = 100 %	68	22	10
- Gauche non communiste = 100 %	64	28	8
- U.D.R. = 100 %	29	63	8
- Centre Démocrate (Lecanuet) .. = 100 %	45	43	12
- Centre P.D.M. (Duhamel) = 100 %	43	54	3
- Républicains Indépendants = 100 %	35	51	14
- Ne savent pas = 100 %	35	39	26
<u>STATUT PROFESSIONNEL</u>			
- Salarié = 100 %	<u>57</u>	31	12
- Conjoint de salarié = 100 %	47	40	13
- Non-salarié = 100 %	34	51	15

Ces réponses sont cependant moins défavorables à la grève que celles qui avaient été données un an avant à une question pratiquement similaire.

Tableau n° 14 : Conséquences des grèves, S.O.F.R.E.S., oct. 1969

Question : "Voici deux phrases au sujet des grèves. Pouvez-vous me dire laquelle se rapproche le plus de votre opinion ? "

... à l'heure actuelle, les grèves font plus de mal que de bien aux travailleurs, parce qu'elles empêchent le rétablissement de l'économie	55
... à l'heure actuelle, les grèves sont nécessaires pour obliger le patronat à augmenter les salaires	36
Sans opinion	9
ENSEMBLE DES INTERVIEWES	100 %

Cette différence entre les résultats de 1969 - période encore proche des "événements" de 1968 - et 1970 - période plus ordinaire, située dans le contexte d'un taux de grèves relativement peu élevé - est révélatrice de plusieurs phénomènes :

- d'une part, l'influence de la conjoncture, que nous avons déjà constatée en ce qui concerne le déclenchement des grèves. Les Français semblent particulièrement défavorables à la grève après les mouvements de 1968
- et d'autre part, les conséquences d'une certaine déformation de l'information sur les conséquences économiques de 1968. Les Français gardent l'impression que les grèves de cette époque ont été très néfastes à l'économie, ce qui est loin d'être effectivement prouvé. Cette perception correspond au large soutien accordé à la majorité aux élections de juin 1968
- enfin, le fait que la grève effraie l'opinion quand elle se sent touchée par ses conséquences indirectes, quand bien même cette opinion se déclare favorable à la grève quand elle paraît lointaine.

Au-delà de ces variations dans le temps des jugements quant à l'efficacité et aux conséquences de la grève, il est possible de distinguer les réactions globales de l'opinion en fonction des différents types de grèves sur lesquelles elle est consultée. Les sondages dont nous disposons portent le plus souvent sur des conflits susceptibles d'intéresser les Français dans leur ensemble - grèves des services publics, grèves générales ou journées d'action nationales, grèves politiques ou jugées comme telles, grèves "dures" ou exemplaires - et non sur les conflits plus "classiques", sectoriels et limités, pour lesquelles l'ensemble de la population n'est que très peu informée, ne se sent pas concernée, et n'est pas à même de porter un jugement.

Aussi, peut-on raisonnablement se demander si l'opinion sur "la grève" en général n'est pas plus fonction de ces jugements sur des actions relativement exceptionnelles que des considérations sur la légitimité et l'efficacité de la majorité des conflits qui ponctuent régulièrement les relations du travail.

La grève dans les services publics constitue un premier exemple de contact direct entre les conflits du travail et l'opinion globale. Comme on pouvait s'y attendre, il apparaît que les Français sont, dans leur majorité, plus hostiles à la grève dans le secteur public que dans le secteur privé ; partant, ils sont plus favorables à une réglementation et à une limitation du droit du grève en ce qui concerne les services publics qu'ils ne le sont pour les divers secteurs de l'économie.

Tableau 15 page suivante

Tableau n° 15 : Limitation du droit de grève, S.O.F.R.E.S., Oct. 1970

Question : " Etes-vous favorable ou opposé à une certaine limitation du droit de grève "

	dans le secteur public			dans le secteur privé		
	Favo- rable	opposé	sans opinion	favo- rable	opposé	sans opinion
TOTAL = 100 %	53	34	13	45	40	15
<u>SEXE</u>						
- Homme = 100 %	52	40	8	44	43	13
- Femme = 100 %	55	30	15	45	36	19
<u>AGE</u>						
- 21 à 34 ans = 100 %	48	42	10	40	45	15
- 35 à 49 ans = 100 %	56	33	11	44	42	14
- 50 à 64 ans = 100 %	57	30	13	49	37	14
- 65 ans et plus = 100 %	52	32	16	46	30	24
<u>PROFESSION DU CHEF DE FAMILLE</u>						
- Agriculteur = 100 %	60	22	18	48	27	25
- Petit commerçant, artisan = 100 %	54	29	17	50	35	15
- Industriel, cadre supérieur, profession libérale, gros commerçant = 100 %	57	38	5	46	49	5
- Cadre moyen, employé, di- vers = 100 %	50	41	9	42	47	11
- Ouvrier, personnel de service = 100 %	51	38	11	42	43	15
- Retraité, inactif = 100 %	54	33	13	46	35	19
<u>FAMILLE POLITIQUE</u>						
- Extrême-gauche = 100 %	32	63	5	30	64	6
- Gauche = 100 %	46	47	7	37	53	10
- Centre = 100 %	53	45	2	43	50	7
- Droite = 100 %	66	20	14	54	27	19
- Extrême-droite = 100 %	67	24	9	53	33	14
- Marais = 100 %	56	24	20	48	29	23
<u>PREFERENCE PARTISANE</u>						
- Parti Communiste = 100 %	39	56	5	33	62	5
- Gauche non communiste = 100 %	40	52	8	35	53	12
- U.D.R. = 100 %	66	24	10	56	30	14
- Centre Démocrate (Lecanuet) = 100 %	58	30	12	48	38	14
- Centre P.D.M. (Duhamel) .. = 100 %	57	37	6	46	49	5
- Républicains Indépendants = 100 %	70	20	10	59	34	7
- Ne savent pas = 100 %	50	29	21	41	31	28
<u>STATUT PROFESSIONNEL</u>						
- Salarié = 100 %	49	45	6	43	48	9
- Conjoint de salarié = 100 %	53	29	18	42	37	21
- Non salarié = 100 %	56	30	14	47	35	18

Il existe une corrélation relativement sensible entre le désir de voir réglementer le droit de grève dans les services publics et la gêne éprouvée à la suite d'une telle grève. C'est ce que montrent les résultats d'un sondage de l'I.F.O.P. réalisé en novembre 1969, dans la région parisienne, après une grève largement suivie de l'E.D.F. - G.D.F.

Tableau n° 16 : Gêne éprouvée à la suite d'une grève des services publics et désir de voir le droit de grève réglementé dans ce secteur I.F.O.P., Région Parisienne, novembre 1969

Question : "Vous-même, avez-vous été gêné par la grève de l'électricité pour aller à votre travail, sur votre lieu de travail, à votre domicile ? " (plusieurs réponses possibles)

TOTAL DES INTERVIEWES	100 %
Ont été gênés par la grève, pour se rendre à leur travail	23
... sur le lieu de leur travail	32
... à leur domicile	44
ENSEMBLE DES PERSONNES GENEES	61

Question : "Trouveriez-vous normal ou pas que le droit de grève des employés du gaz et de l'électricité fasse l'objet d'une réglementation particulière ? "

	Ensemble des interviewés	Ensemble des personnes qui ont déclaré avoir été gênées par la grève
TOTAL	100 %	100 %
Trouveraient cela normal	49	<u>53</u>
Ne trouveraient pas cela normal	36	32
Ne se prononcent pas	15	11

Une autre réaction défavorable devant une grève de services publics apparaît à travers les résultats d'un sondage effectué par l'I.F.O.P. à l'occasion de la grève de la S.N.C.F. en juin 1971 : sur l'ensemble des personnes interrogées, 32 % seulement approuvaient la grève alors que 46 % la désapprouvaient.

L'opinion est également très réticente devant les grèves générales ou les journées nationales d'action qui peuvent apparaître comme très menaçantes pour le calme politique et social.

Certes, en mars 1969, ceux qui approuvaient l'ordre de grève lancé par les syndicats étaient un peu plus nombreux que ceux qui le désapprouvaient (ce qui traduit sans doute une certaine déception à l'égard des résultats concrets du mouvement de mai-juin 1968).

Tableau n° 17 : Approbation du mot d'ordre de grève générale pour le 11 mars 1969, I.F.O.P., mars 1969

Question : "Vous, personnellement, estimez-vous que l'ordre de grève générale lancé par plusieurs syndicats de salariés pour le mardi 11 mars était justifié ou non ? "

ENSEMBLE DES INTERVIEWES	100 %
Pensent que le mot d'ordre était justifié	39
Pensent qu'il ne l'était pas	35
Ne se prononcent pas	26

Mais cette tendance légèrement favorable à la grève (si l'on ne tient compte que de ceux qui ont donné une réponse) ne se retrouve pas pour la journée nationale d'action du 7 juin 1972 ; la majorité des personnes qui se prononcent désapprouvent le mot d'ordre de grève lancé par la C.G.T. ; beaucoup pensent que la grève du 7 juin obéit plus à des motifs d'ordre politique que d'ordre professionnel. La C.F.D.T. elle-même y était très hostile estimant que cette journée était démobilisatrice et quelque peu artificielle. Selon elle, cette grève répondait essentiellement à la volonté des responsables C.G.T. de reprendre l'initiative de l'action syndicale après les conflits du printemps (notamment le Joint Français) dans lesquels la C.F.D.T. avait joué un rôle prépondérant (1).

(1) Cf. A. JOBERT, Syndicats et patronat face à la politique contractuelle, C R E D O C, juin 1973, n° 4 201, p. 32.

Un croisement des réponses aux deux questions fait apparaître que la majorité de ceux qui approuvent la grève jugent que ses motifs sont essentiellement professionnels, alors qu'au contraire, parmi ceux qui sont hostiles au mot d'ordre de la C.G.T., le plus grand nombre attribue au conflit des motivations politiques. La grève politique semble donc très critiquée par l'opinion, puisque la corrélation est très nette entre la désapprobation et la perception de mobiles politiques. Il est difficile de déterminer si le mouvement national de grève a été condamné parce qu'il semblait avant tout politique, ou bien si au contraire on a tendu à attribuer des mobiles politiques au conflit dans la mesure où on le désapprouvait et où il importait alors de rationaliser cette désapprobation (qui s'explique peut-être partiellement par une crainte latente de tout mouvement social situé au niveau national).

Tableau n° 18 : Opinions sur la grève du 7 juin 1972, I.F.O.P., juin 1972

Question : "Un mot d'ordre de grève a été lancé par la C.G.T. pour le 7 juin. Approuvez-vous ou désapprouvez-vous cette initiative ?"

	Ensemble des interviewés	Employés	Ouvriers
TOTAL	100 %	100 %	100 %
Approuvent	30	29	48
Désapprouvent	50	47	34
Ne se prononcent pas	20	24	18

Question : "Diriez-vous que cette grève est déclenchée pour des motifs plutôt politiques ou plutôt d'ordre professionnel ?"

	Ensemble des interviewés	Employés	Ouvriers	Ensemble de ceux qui approuvent le mot d'ordre de grève	Ensemble de ceux qui désapprouvent le mot d'ordre de grève
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Motifs plutôt politique	45	50	33	18	72
Motifs plutôt d'ordre professionnel	32	33	50	70	13
Ne se prononcent pas	23	17	17	12	15

(Tri par préférences politiques)

(En %)

	ENSEMBLE DES INTERVIEWES	Parti communiste	Gauche non communiste	Centre	Républicains indépendants	U.D.R.
Approuvent le mot d'ordre	30	78	36	18	16	16
Le désapprouvent	50	10	39	61	69	69
Motifs plutôt politique	45	12	39	61	60	65
Motifs plutôt d'ordre socio-professionnel	32	73	39	22	22	20

Ce sont surtout les non-salariés qui désapprouvent le mot d'ordre de grève et qui pensent que les motifs en sont politiques. Parmi les salariés, les ouvriers sont les plus favorables à l'initiative de la C.G.T. et les plus nombreux à penser qu'il s'agit d'une grève essentiellement socio-professionnelle.

Enfin, si l'on considère le tri des réponses selon les tendances politiques des personnes interrogées, on peut distinguer globalement trois groupes : les communistes, très favorables à la grève qu'ils considèrent comme avant tout professionnelle ; la gauche non communiste, à peu près également partagée sur ces deux questions ; et le centre et la droite, très hostiles au mot d'ordre de grève qu'ils accusent de répondre à des motivations essentiellement politiques.

Cette désapprobation, par la majorité de l'opinion, de la grève nationale du 7 juin 1972, semble tout d'abord assez contradictoire avec les résultats d'une question posée dans le même sondage, résultats qui font apparaître la grève étendue mais courte, "style C.G.T.", comme plus populaire que la grève longue et limitée, "style C.F.D.T."

Tableau n° 19 : Jugement sur l'efficacité de deux types de grèves, I.F.O.P., juin 1972

Question : "La C.F.D.T. préfère des grèves dures, longues, limitées à une seule ou à quelques entreprises ; la C.G.T. préfère de grandes actions de masse, mais plus courtes. Lequel de ces deux types de conflit vous paraît être le plus efficace pour améliorer les conditions de vie des salariés ? "

	ENSEMBLE DES INTERVIEWES	Ouvriers	Employés	Electeurs	
				du parti communiste	de la gauche non communiste
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Les grèves longues, mais limitées	19	20	<u>29</u>	10	<u>26</u>
Des grandes actions de masse, mais courtes	<u>47</u>	<u>59</u>	45	<u>76</u>	51
Ne se prononcent pas	34	21	26	14	23

La référence explicite aux deux syndicats fait comprendre que la forme d'action généralement préconisée par la C.G.T. soit plus largement préférée chez les ouvriers que chez les employés (où la C.G.T. est moins bien implantée) et chez les électeurs communistes que chez ceux de la gauche non communiste.

Quant à la préférence globale de l'opinion pour les conflits courts et étendus, elle est assez difficile à interpréter. Peut-être s'agit-il en partie de l'expression d'une attitude traditionnaliste qui conduit les Français à préférer - relativement - une forme de grève à laquelle ils sont accoutumés depuis longtemps, même s'ils la critiquent, à un type de conflit dont l'importance paraît aujourd'hui grandissante, mais qui est relativement nouveau pour l'opinion, donc inquiétant.

Mais toutes les grèves "originales" ne sont pas pour cela nécessairement l'objet de réactions défavorables de la part de l'opinion. Certains conflits "exemplaires", nous l'avons vu, ont été assez largement soutenus par l'opinion. D'autres actions, moins bien relayées par les mass medias n'ont pas eu le même retentissement, ni la même faveur.

Le plus notoire des conflits actuels, l'"affaire" LIP a fait l'objet d'un récent sondage de la S.O.F.R.E.S., publié dans "LES INFORMATIONS" du 20-27 août 1973. Cette enquête confirme la popularité assez large dont a bénéficié l'action engagée par les ouvriers de Lip pour s'opposer au démantèlement de leur entreprise et aux licenciements envisagés ; mais le soutien de l'opinion ne va pas, il s'en faut de beaucoup, jusqu'à une large approbation de principe quant aux méthodes d'action employées.

Tableau n° 20 : Opinion des Français sur l'"affaire" LIP, S.O.F.R.E.S., août 1973

Question : "A propos de l'affaire LIP et de l'action engagée par les ouvriers pour s'opposer au démantèlement de l'entreprise (occupation d'usine, vente sauvage des montres, redémarrage partiel de la production après la décision de liquidation), on entend des opinions très contradictoires. Avec laquelle de ces opinions seriez-vous plutôt d'accord ? ... "

.... l'attitude des ouvriers de LIP est une action de légitime défense face à une situation dont l'entière responsabilité revient au patronat et au gouvernement, qui n'ont proposé que des solutions inacceptables pour le personnel	33
.... la réaction des ouvriers est compréhensible. Mais la liquidation était inévitable et la prolongation de leur action ne peut que nuire à l'avenir de l'entreprise et donc aux ouvriers eux-mêmes	30
.... la conduite des ouvriers de LIP est inadmissible et illégale. Le gouvernement aurait du faire cesser au plus vite un mouvement qui constitue un précédent fâcheux	10
Sans opinion	27
TOTAL DES INTERVIEWES =	100 %

Question : "Finalement, dans l'affaire LIP, quel est, à votre avis, le principal responsable ? Est-ce ... "

... les anciens dirigeants de l'entreprise, qui l'ont mal gérée	37
... le gouvernement qui n'a pas proposé un plan de réforme satisfaisant	18
... les syndicats qui ont aggravé la situation par leur intransigeance	10
Sans opinion	35
TOTAL DES INTERVIEWES	100 %

Question : "A votre avis, dans les mois qui viennent, va-t-on voir dans d'autres conflits sociaux, des ouvriers utiliser les mêmes méthodes d'action que chez LIP ? "

OUI	61
NON	11
Sans opinion	28
TOTAL DES INTERVIEWES	100 %

Question : "Et, d'une façon plus générale, pensez-vous que de telles méthodes d'action sont ... "

... souhaitables parce qu'elles montrent que les ouvriers sont capables de faire marcher leur entreprise	29
... dangereuses parce qu'elles remettent en cause le principe de la propriété et les décisions de justice	43
Sans opinion	28
TOTAL DES INTERVIEWES	100 %

Si ces résultats nous semblent susceptibles d'apporter un éclairage intéressant sur le rôle de l'opinion et de son soutien dans le cas de certaines grèves, le conflit LIP présente des caractères trop spécifiques pour que nous puissions extrapoler à partir de ces réponses et en déduire une évolution du jugement des Français quant à la grève et aux formes qu'elle peut prendre.

Les opinions des Français sur la façon dont une grève doit être décidée et sur la solidarité plus ou moins générale qui doit se révéler à cette occasion nous semblent plus significatives à cet égard.

Pour la plupart, la grève doit être décidée directement par les travailleurs - sans interventions des syndicats - ; et ces travailleurs doivent être individuellement libres de suivre ou de ne pas suivre le mouvement. Les Français semblent craindre une intervention syndicale qui risquerait de faire déborder la grève du strict cadre de revendications qu'on lui assigne : risque de grèves politiques, ou simplement de mouvements de solidarité pour les travailleurs appartenant à d'autres entreprises, ou même à d'autres branches économiques ; ils sont nombreux à craindre que le droit de grève, liberté collective, porte atteinte aux libertés individuelles, et choisissent la liberté de décision plutôt que la solidarité.

Tableau n° 21 : Opinion sur le déclenchement d'une grève, S.O.F.R.E.S., oct. 1970

Question : "A votre avis, la grève dans une entreprise doit-elle être décidée ... "

	par les responsables syndicaux	par un vote des travailleurs	Sans opinion
TOTAL = 100 %	8	85	7
<u>SEXE</u>			
- Homme = 100 %	7	89	4
- Femme = 100 %	8	81	11
<u>AGE</u>			
- 21 à 34 ans = 100 %	11	86	3
- 35 à 49 ans = 100 %	8	85	7
- 50 à 64 ans = 100 %	6	88	6
- 65 ans et plus = 100 %	6	78	16
<u>PROFESSION DU CHEF DE FAMILLE</u>			
- Agriculteur = 100 %	5	87	8
- Petit commerçant, artisan . = 100 %	6	81	13
- Industriel, cadre supérieur, profession libérale, gros commerçant = 100 %	8	90	2
- Cadre moyen, employé, divers = 100 %	9	89	2
- Ouvrier, personnel de service = 100 %	11	82	7
- Retraité, inactif = 100 %	6	83	11
<u>FAMILLE POLITIQUE</u>			
- Extrême-gauche = 100 %	16	80	4
- Gauche = 100 %	8	89	3
- Centre = 100 %	2	95	3
- Droite = 100 %	6	85	9
- Extrême-droite = 100 %	9	90	1
- Marais = 100 %	7	82	11
<u>PREFERENCE PARTISANE</u>			
- Parti Communiste = 100 %	11	86	3
- Gauche non communiste = 100 %	11	87	2
- U.D.R. = 100 %	7	86	7
- Centre Démocrate (Lecanuet) = 100 %	9	85	6
- Centre P.D.M. (Duhamel).... = 100 %	6	91	3
- Républicains Indépendants . = 100 %	5	93	2
- Ne savent pas = 100 %	7	79	14
<u>STATUT PROFESSIONNEL</u>			
- Salarié = 100 %	11	87	2
- Conjoint de salarié = 100 %	9	81	10
- Non salarié = 100 %	6	85	9

Le caractère massif de cette réponse fait penser qu'il s'agit là encore d'un stéréotype. La question du tableau 22 paraît beaucoup plus significative.

Tableau n° 22 : Préférences entre la solidarité et la liberté du travail,
S.O.F.R.E.S., octobre 1970

Question : " Quand il y a une grève dans une entreprise, estimez-vous ... "

	que tous les travailleurs doivent faire grève par solidarité	que ceux qui veulent continuer le travail doi- vent pouvoir le faire	Sans opinion
TOTAL = 100 %	36	58	6
<u>SEXE</u>			
- Homme = 100 %	35	62	3
- Femme = 100 %	37	55	8
<u>AGE</u>			
- 21 à 34 ans = 100 %	39	57	4
- 35 à 49 ans = 100 %	35	60	5
- 50 à 64 ans = 100 %	39	56	5
- 65 ans et plus = 100 %	30	59	11
<u>PROFESSION DU CHEF DE FAMILLE</u>			
- Agriculteur = 100 %	18	74	8
- Petit commerçant, artisan . = 100 %	28	62	10
- Industriel, cadre supérieur, profession libérale, gros commerçant = 100 %	18	82	-
- Cadre moyen, employé, divers = 100 %	34	61	5
- Ouvrier, personnel de service = 100 %	53	41	6
- Retraité, inactif = 100 %	36	59	5
<u>FAMILLE POLITIQUE</u>			
- Extrême-gauche = 100 %	65	32	3
- Gauche = 100 %	50	46	4
- Centre = 100 %	17	80	3
- Droite = 100 %	29	69	2
- Extrême-droite = 100 %	17	79	4
- Marais = 100 %	29	61	10
<u>PREFERENCE PARTISANE</u>			
- Parti communiste = 100 %	72	26	2
- Gauche non communiste = 100 %	48	50	2
- U.D.R. = 100 %	25	70	5
- Centre Démocrate (Lecanuët) = 100 %	36	61	3
- Centre P.D.M. (Duhamel).... = 100 %	20	80	-
- Républicains Indépendants . = 100 %	16	82	2
- Ne savent pas ... = 100 %	33	55	12
<u>STATUT PROFESSIONNEL</u>			
- Salarié = 100 %	42	54	4
- Conjoint de salarié = 100 %	50	42	8
- Non salarié = 100 %	28	66	6

13. Une opinion sur l'opportunité du recours à la grève qui varie en fonction du moment et du type de revendications

Les quelques résultats d'enquêtes que nous venons d'examiner permettent d'esquisser très grossièrement ce que peut être l'opinion des Français quant à la grève, opinion changeante et nuancée puisque, si le principe est largement reconnu, la forme que prennent effectivement un grand nombre de grèves est souvent critiquée.

Au sein de l'opinion, les salariés directement concernés par le problème des conflits du travail, ont naturellement des jugements moins défavorables à la grève que la moyenne des Français. D'autre part, il est possible de les interroger sur l'opportunité d'un recours personnel à cette forme d'action, ce qui est sans fondement pour les autres catégories socio-professionnelles (il semble bien que le terme de "grève" continue d'être spontanément perçu comme désignant les conflits "classiques" entre salariés et patrons, les "grèves" de commerçants ou d'artisans n'étant pas de prime abord associées aux arrêts de travail des salariés ; nous verrons par ailleurs que ce sont le plus souvent les petits commerçants et artisans qui sont les plus hostiles à la grève).

L'I.F.O.P. a interrogé à plusieurs reprises (1963, 1967, 1969, 1971) les salariés sur le fait de savoir s'ils avaient ou non l'intention de participer prochainement à un mouvement de grève ; la part des réponses positives varie selon le moment, mais elle se situe aux environs du tiers des personnes interrogées.

Les ouvriers envisagent un peu plus facilement que les employés de recourir au conflit.

Si l'on compare les réponses au cours des différents sondages effectués, on constate qu'en 1963, une proportion particulièrement importante des salariés (36 % du total, soit 46 % de ceux qui se prononcent sur leurs intentions) déclarent qu'ils envisagent de participer à un mouvement de grève. Or, 1963 est, rappelons-le, l'année qui a connu le plus de conflits (mesurés par le nombre de journées perdues) depuis les dix dernières années, exception faite de 1968. On peut faire l'hypothèse qu'il existe une relation entre les intentions déclarées et le niveau effectif des grèves. Etant donné la nature très différente des deux types d'informations dont nous disposons (statistiques annuelles et sondages ponctuels : voir plus haut), le sens de cette relation est difficile à dégager. Le sondage de 1963 ayant été effectué à la fin de l'année (octobre), et les autres résultats marquant un certain décalage temporel entre le niveau des grèves et celui des intentions de grèves des salariés, nous pouvons faire l'hypothèse selon laquelle un fort taux de conflits récents incite les salariés à envisager davantage un recours à la grève comme moyen d'action sur les problèmes des relations du travail. Les réponses à la question ont, en fait, non pas un caractère prédictif mais plutôt rétrospectif : c'est du moins ce qui semble apparaître à travers le graphique n° 1. Les faibles pourcentages suivent des années de faibles conflits, les pourcentages plus élevés suivent des mois ou années de forts conflits.

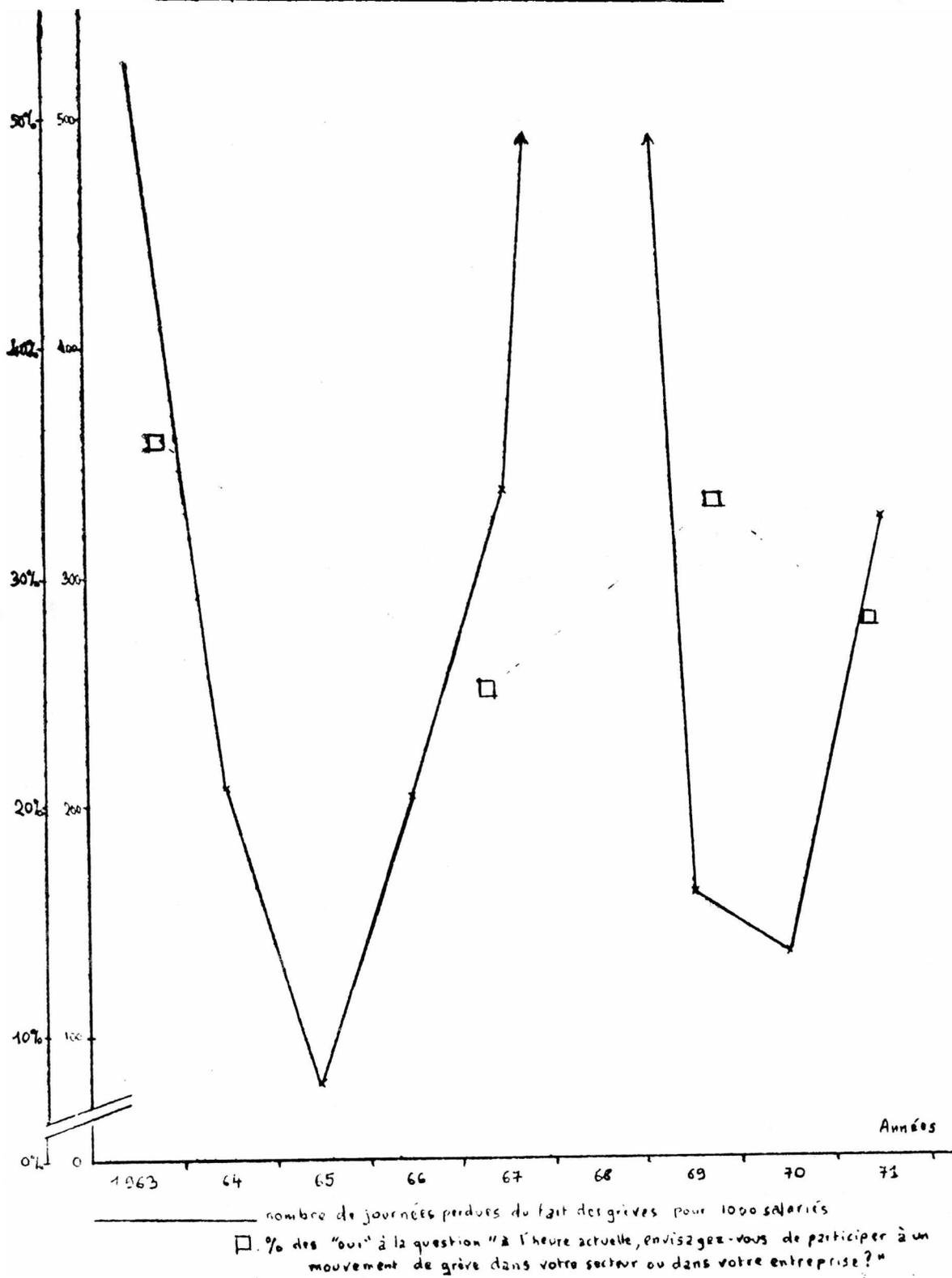
Graphique n° 1 Conflits effectifs et intentions de grève

Tableau n° 23 : Intentions de recourir à la grève, I.F.O.P., oct. 1963, août 1967, septembre 1969, mai 1971

Question : "A l'heure actuelle, envisagez-vous de participer à un mouvement de grève dans votre secteur ou dans votre entreprise ? "

	OCTOBRE 1963	AVRIL 1967	SEPTEMBRE 1969	M A I 1 9 7 1		
	Ensemble des salariés	Ensemble des salariés	Ensemble des salariés	Ensemble des salariés	Ouvriers	Employés
OUI	36	25	33	28	33	23
NON	43	59	51	58	55	61
Ne se prononcent pas	21	16	16	14	12	16
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Dans le sondage réalisé par l'I.F.O.P., en mai 1971, auprès des salariés, il était d'autre part demandé à ces derniers s'ils étaient prêts à se mettre en grève pour obtenir satisfaction sur un certain nombre de points : abaissement de l'âge de la retraite, augmentation des salaires et abaissement de la durée du travail.

Les résultats de cette enquête semblent intéressants dans la mesure où ils permettent de constater que, pour ouvriers et employés, l'ordre de priorité dans les revendications n'est pas le même ; ainsi l'amélioration des conditions de travail tient-elle une place nettement plus importante que les autres desiderata pour les employés, alors que pour les ouvriers, elle arrive loin derrière l'abaissement de l'âge de la retraite et n'est pas plus importante que l'augmentation des salaires.

Tableau n° 24 : Intention de recourir à la grève en fonction de diverses revendications, I.F.O.P., mai 1971

Question : "Etes-vous prêts à faire grève dans les semaines qui viennent pour ... "

	Ensemble des salariés	Ouvriers	Employés
<u>... l'abaissement de l'âge de la retraite :</u>			
OUI	53	<u>65</u>	40
NON	31	21	42
Ne se prononcent pas	16	14	18
<u>... l'amélioration des conditions de travail :</u>			
OUI	52	56	<u>47</u>
NON	32	30	35
Ne se prononcent pas	16	14	18
<u>... l'augmentation des salaires :</u>			
OUI	49	<u>58</u>	38
NON	34	27	43
Ne se prononcent pas	17	15	19
<u>... l'abaissement à 40 h. de la durée hebdomadaire du travail :</u>			
OUI	42	49	35
NON	38	34	43
Ne se prononcent pas	20	17	22

Chez les salariés, et plus particulièrement chez les ouvriers, la grève apparaît donc, à certaines époques, comme un moyen normal d'obtenir satisfaction pour un certain nombre de revendications essentielles. Mais, nous l'avons constaté, l'unanimité est loin d'être faite quant à la forme que doit prendre la grève, et quant à ceux qui doivent décider de recourir à ce type d'action ou non.

Le rôle à cet égard des organisations syndicales semblant être parfois contesté par l'opinion, il nous a paru intéressant de savoir ce que pensent les Français du syndicalisme et des principales centrales ouvrières.

2. Les syndicats

Comme la grève, la reconnaissance des syndicats constitue une liberté à laquelle les Français sont attachés, mais elle ne fait pas partie de celles qu'ils considèrent comme les plus fondamentales. D'autre part le rôle des syndicats dans le déclenchement des grèves doit, selon l'opinion de la majorité, avoir moins d'importance que celui de la base des travailleurs.

Il semble en effet que si les Français reconnaissent généralement l'importance du rôle que doit jouer le syndicalisme, ils se méfient cependant de ses éventuels "abus de pouvoir" et tendent à le cantonner dans un cadre strictement professionnel.

21. La reconnaissance de l'importance du rôle des syndicats

Plusieurs sondages montrent que, globalement, les Français considèrent que le rôle joué par les syndicats de salariés est plutôt peu important que trop important ; une faible minorité seulement des personnes interrogées jugent ce rôle excessif. Cette minorité est un peu plus forte (21 %) pour une enquête réalisée en mars 1969, alors que le souvenir des événements de mai et juin 1968 devait être encore très présent à l'esprit des interviewés.

Tableau n° 25 : Opinion des Français sur le rôle des syndicats
I.F.O.P., nov. 1967, mars 1969, juin 1971

Question : "Pensez-vous qu'actuellement, en France, les syndicats de salariés jouent un rôle trop important, ou juste comme il faut ? "

	ENSEMBLE DES FRANCAIS	
	Novembre 1967	Mars 1969
TOTAL	100 %	100 %
Trop important	11	21
Pas assez important	41	29
Juste comme il faut	28	28
Ne se prononcent pas	20	22

Question : " Estimez-vous qu'il serait souhaitable qu'en France, le rôle des syndicats de salariés soit plus important ou moins important qu' il n'est actuellement ? "

	J U I N 1 9 7 1								
	ENSEMBLE DES FRANCAIS	Salariés	Ouvriers	Employés	PREFERENCES POLITIQUES				
					P.C.	Gauche non communiste	Centre	R.I.	U.D.R.
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Plus important	44	61	66	56	83	64	30	39	29
Moins important	15	10	7	12	1	7	26	22	23
La même chose	22	20	18	23	9	18	28	22	30
Ne se prononcent pas	19	9	9	9	7	11	16	17	18

Les salariés, et, parmi eux, les ouvriers, sont particulièrement nombreux à souhaiter que leurs organisations syndicales aient un rôle plus important. C'est à gauche, et particulièrement chez les électeurs du Parti Communiste, que se rencontre l'attitude la plus favorable à un accroissement du rôle des syndicats ; en revanche les "centristes", plus encore que les électeurs U.D.R. ou Républicains Indépendants, jugent en majorité que ce rôle est déjà actuellement bien assez important, voire qu'il devrait l'être moins.

Mais la reconnaissance de l'importance nécessaire des syndicats s'accompagne généralement d'une idée très restrictive de leurs attributions.

22. Les limites apportées à ce rôle

Beaucoup de Français semblent craindre que les syndicats dépassent leurs attributions traditionnelles, soit en portant atteinte à certaines libertés individuelles (en décidant, à la place des travailleurs, de faire grève, et en contraignant chacun à respecter leur mot d'ordre au détriment de la liberté du travail), soit, simplement, en se mêlant de "ce qui ne les regarde pas", c'est-à-dire essentiellement de politique - même s'il s'agit de politique économique et sociale.

Si beaucoup considèrent que le rôle des syndicats doit être plus important, ils envisagent essentiellement un développement du rôle traditionnel (défense professionnelle des salariés) plutôt qu'une extension de ce rôle vers de nouveaux domaines. C'est ce que montrent assez bien les réponses à une question posée par la S.O.F.R.E.S. en octobre 1970.

Voir tableau 26 page suivante

Tableau n° 26 : Rôle des syndicats, S.O.F.R.E.S., octobre 1970

Question : "Estimez-vous que le rôle des syndicats doit se limiter à la défense des salariés dans leur profession, ou bien que les syndicats doivent également se préoccuper de la politique du Gouvernement dans le domaine économique et social ? "

	Défense des salariés dans leur profession	Politique du Gouvernement dans le domaine économique et social	Sans opinion
TOTAL = 100 %	64	26	10
SEXE			
- Homme = 100 %	69	28	3
- Femme = 100 %	60	24	16
AGE			
- 21 à 34 ans = 100 %	55	36	9
- 35 à 49 ans = 100 %	68	23	9
- 50 à 64 ans = 100 %	72	22	6
- 65 ans et plus = 100 %	61	21	18
PROFESSION DU CHEF DE FAMILLE			
- Agriculteur = 100 %	66	19	15
- Petit commerçant, artisan = 100 %	67	24	9
- Industriel, cadre supérieur, profession libérale, gros commerçant = 100 %	65	30	5
- Cadre moyen, employé, divers = 100 %	63	33	4
- Ouvrier, personnel de service = 100 %	63	25	12
- Retraité, inactif = 100 %	64	24	12
FAMILLE POLITIQUE			
- Extrême-gauche = 100 %	57	40	3
- Gauche = 100 %	63	33	4
- Centre = 100 %	62	37	1
- Droite = 100 %	69	25	6
- Extrême-droite = 100 %	67	21	12
- Marais = 100 %	65	16	19
PREFERENCE PARTISANE			
- Parti Communiste = 100 %	63	33	4
- Gauche non communiste = 100 %	61	36	3
- U.D.R. = 100 %	68	25	7
- Centre Démocrate (Lecanuet) = 100 %	72	20	8
- Centre P.D.M. (Duhamel) .. = 100 %	69	26	5
- Républicains Indépendants = 100 %	66	23	11
- Ne savent pas = 100 %	60	19	21
STATUT PROFESSIONNEL			
- Salarié = 100 %	66	30	4
- Conjoint de salarié = 100 %	59	26	15
- Non-salarié = 100 %	65	23	12

C'est parmi les jeunes, les employés et les personnes qui se situent politiquement à gauche que l'on trouve les pourcentages les plus élevés de réponses favorables à l'idée que les syndicats doivent également se préoccuper de la politique économique et sociale du gouvernement.

Il nous semble intéressant de constater qu'à cet égard, les ouvriers semblent plus "traditionnalistes" que les employés, dans la mesure où ils sont moins nombreux à souhaiter une intervention politique de la part des syndicats ; or ils étaient en revanche plus nombreux que les employés à souhaiter que, globalement, le rôle des syndicats s'accroisse (voir tableau 25). Une remarque du même ordre peut être faite au niveau des préférences politiques des interviewés : ainsi les communistes, dont 83 % estiment que les syndicats devraient avoir un rôle plus important, ne sont que 33 % à estimer qu'ils devraient se préoccuper de la politique économique et sociale du gouvernement ; en revanche, si parmi ceux qui votent pour la gauche non communiste, 64 % souhaitent un accroissement du rôle des syndicats, 36 % sont favorables à une extension de leurs préoccupations politiques.

Pour expliquer ces résultats, qui vont à l'encontre de la tendance générale qui apparaît à travers les autres sondages, on peut avancer l'hypothèse selon laquelle existe chez les employés, et au sein de la gauche non communiste, une idéologie réformiste, qui débouche sur l'idée d'une participation accrue, selon les voies légales, du syndicalisme à la définition globale de la politique économique et sociale. Cette optique serait nettement moins fréquente chez les ouvriers, et corrélativement chez les électeurs communistes, qui tendent à refuser l'idée d'une collaboration de classe. Les électeurs communistes et les ouvriers, pour beaucoup d'entre eux, sont sans doute imprégnés du schéma marxiste selon lequel il convient de distinguer nettement le rôle du syndicat (défense des travailleurs et rassemblement de la classe ouvrière) et celui de parti à qui incombent les tâches proprement politiques (renversement du régime, construction d'une société socialiste). L'idéologie réformiste serait également assez rare dans la majorité de d'opinion - (en particulier au centre, à droite, et chez les non salariés) - qui reste relativement conservatrice.

Au-delà de cette perception globale du syndicalisme et de son rôle, les deux principales centrales syndicales, C.G.T. et C.F.D.T., sont l'objet d'une perception relativement différenciée de la part des Français.

23. Une image différenciée de la C.G.T. et de la C.F.D.T.

A travers les réponses à trois questions posées aux Français par l'I.F.O.P., en 1971 et 1972, on voit apparaître une image relativement spécifique pour chacune des deux grandes centrales syndicales. D'autre part, les images sont différentes selon que l'on interroge des ouvriers ou des employés.

D'une façon générale, la C.G.T. garde encore largement l'image d'un syndicat plus "remuant", plus combatif que la C.F.D.T. ; ce qui peut être l'objet d'un jugement favorable, mais aussi défavorable (la C.G.T. étant alors considérée par certains comme un fauteur de troubles) : c'est ce que montrent les réponses à une question posée aux Français en mai 1971 (il est évident que les comparaisons de ce type sont largement fonction de la conjoncture, et en particulier de la nature des conflits récents et de la responsabilité de chaque syndicat dans leur déclenchement).

Tableau n° 27 : Syndicats et agitation politique, I.F.O.P., mai 1971

Question : " Pensez-vous, qu'à l'heure actuelle, la C.G.T. cherche ou non à créer un climat d'agitation politique ? Et la C.F.D.T. ? "

	Ensemble des Français	Salariés	Employés	Ouvriers
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %
<u>La C.G.T.</u> : OUI	34	30	34	27
NON	38	48	45	51
Ne se prononcent pas	28	22	21	22
<u>La C.F.D.T.</u> : OUI	26	24	28	20
NON	36	45	43	46
Ne se prononcent pas	38	31	29	34

Le pourcentage des "non réponses" montre d'une part que la C.G.T. a encore une image beaucoup plus précise que la C.F.D.T. aux yeux des Français en général, et à ceux des salariés en particulier ; d'autre part que la C.F.D.T. et ses actions sont mieux connues - donc, apparemment que ce syndicat est mieux implanté - dans le monde des employés que dans celui des ouvriers.

Un autre sondage, réalisé en juin 1972, au moment de la journée nationale d'action organisée par la C.G.T., confirme évidemment l'image plus combative de ce syndicat, et apporte d'autres éléments permettant de typer davantage les deux organisations.

Ainsi la C.G.T. apparaît-elle généralement plus à gauche, plus près des travailleurs (ce, surtout chez les ouvriers) que la C.F.D.T. ; les réponses sont plus controversées en ce qui concerne le sérieux, les caractères plus ou moins sympathiques ou plus ou moins démocratiques des syndicats : à cet égard, les ouvriers sont globalement favorables à la C.G.T., tandis que les employés accordent davantage de crédit à la C.F.D.T.

Tableau n° 28 : Image comparée des deux syndicats, I.F.O.P., juin 1972

Question : "A votre avis, de la C.G.T. et de la C.F.D.T., quel est le syndicat le plus

	C. G. T.	C. F. D. T.	Ne se prononcent pas	Total
	%	%	%	%
A gauche	45	9	46	100
Ouvriers	53	10	37	100
Employés	51	10	39	100
Combatif	42	12	46	100
Ouvriers	60	10	30	100
Employés	45	15	40	100
Près des travailleurs	37	12	51	100
Ouvriers	56	11	33	100
Employés	38	16	46	100
Sérieux	21	17	62	100
Ouvriers	38	17	45	100
Employés	20	21	59	100
Sympathique	17	19	64	100
Ouvriers	35	17	48	100
Employés	15	25	60	100
Démocratique	17	19	64	100
Ouvriers	31	16	53	100
Employés	16	25	59	100

Le problème des rapports de la C.F.D.T. avec les gauchistes donne également lieu à des réponses très différentes de la part des ouvriers et des employés : la majorité des ouvriers réprouvent le fait que la C.F.D.T. accueille des gauchistes en son sein, alors que chez les employés la tendance est inverse. Cette opposition se retrouve si l'on compare les réponses des électeurs du Parti Communiste avec celles des interviewés qui votent pour la gauche non communiste.

Tableau 29 page suivante

Tableau n° 29 : Opinion sur l'accueil des gauchistes par la C.F.D.T.,
I.F.O.P., juin 1972

Question : " La C.F.D.T. accueille les jeunes gauchistes en réprouvant leurs méthodes ; pensez-vous qu'elle a tort ou raison d'accueillir les gauchistes ? "

	ENSEMBLE DES FRANCAIS	Employés	Ouvriers	ELECTEURS	
				Parti Communiste	Gauche non communiste
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Elle a tort	33	42	31	49	27
Elle a raison	28	24	41	26	42
Ne se prononcent pas	39	34	28	25	31

L'ensemble des réponses sur les syndicats traduit donc, globalement, le poids plus grand que garde la C.G.T. dans le monde du travail, et la perception plus favorable de la C.F.D.T. par les employés que par les ouvriers.

3. La politique contractuelle

Au cours des différents sondages, quelques questions ont été posées aux Français sur ce qu'ils pensaient de la politique contractuelle et sur l'avenir de la négociation en France.

Etant donné la forme relativement hypothétique de ces questions et l'absence de signification concrète de la politique contractuelle pour une grande partie de l'opinion, les réponses reflètent souvent davantage l'expression d'un vœu pieux qu'un jugement sur une réalité directement perçue.

Une question posée aux Français par l'I.F.O.P. en novembre 1969 permet de comprendre, lorsque l'on considère l'importance même de la part des réponses favorables, le niveau excessivement théorique auquel se situe l'opinion des Français sur la politique contractuelle.

Tableau n° 30 : Opinion sur l'intérêt d'une politique contractuelle,
I.F.O.P., novembre 1969

Question : " Estimez-vous que ce serait une bonne ou une mauvaise chose que des contrats ou des conventions portant sur les conditions de travail et le montant des salaires soient conclus dans toutes les entreprises entre les salariés et les employeurs ? "

	ENSEMBLE DES FRANCAIS	
TOTAL	100 %	
Une très bonne chose	46	} 81
Plutôt une bonne chose	35	
Plutôt une mauvaise chose	5	} 6
Une très mauvaise chose	1	
Ne se prononcent pas	13	

Une autre question, également posée par l'I.F.O.P. en novembre 1969, nous paraît un peu plus intéressante, dans la mesure où, amenés à définir leurs espérances quant à l'action du gouvernement dans le domaine des relations du travail, les Français répondent plus souvent qu'ils lui font confiance pour mener à bien des négociations directes avec les organisations syndicales (50 %), qu'ils ne répondent qu'ils comptent sur lui pour faciliter au dialogue direct salariés-employeurs (43 %).

Voir tableau 31 page suivante

Tableau n° 31 : Confiance en l'action du gouvernement dans le domaine des relations du travail, I.F.O.P., novembre 1969

Question : " Faites-vous confiance ou pas au gouvernement pour obtenir des résultats effectifs dans les domaines suivants "

	Confiance	Pas confiance	Ne se prononcent pas	TOTAL
... faciliter la conclusion dans les entreprises de contrats entre salariés et employeurs portant sur les conditions du travail et le montant des salaires	43	<u>35</u>	<u>22</u>	100 %
... améliorer la condition ouvrière	46	<u>40</u>	14	100 %
... assurer la continuité du service public en obtenant, par exemple, que les grévistes de l'E.D.F. ne coupent pas le courant	55	24	21	100 %
... poursuivre la négociation avec les organisations syndicales	59	23	18	100 %

Ces résultats confirment une tendance lourde dans l'opinion qui se traduit par l'idée - à travers la perception de l'Etat-patron - de l'Etat-providence intervenant directement dans les relations entre les différents acteurs sociaux ; cette tendance va à l'encontre de la compréhension de la finalité d'une politique contractuelle qui viserait à mettre en place des procédures légales ou réglementaires institutionnalisant le dialogue entre salariés et employeurs, et lui permettant ainsi d'aboutir en dehors de toute intervention de l'autorité gouvernementale.

Cette conception du rôle de l'Etat n'empêche cependant pas la majorité de l'opinion d'aspirer dans l'avenir à un développement de la part des solutions négociées par rapport aux conflits.

Tableau n° 32 : Avenirs de la négociation et de la grève,
S.O.F.R.E.S., novembre 1970

Question : "Dans l'avenir, pensez-vous que les conflits sociaux entre patrons et ouvriers vont se régler de plus en plus par la grève, ou par la négociation ?"

	Ensemble des Français
... par la grève	21
... par la négociation	61
... sans opinion	18
TOTAL	100 %

Le développement des contrats, et, en particulier, des conventions salariales parait généralement bénéfique à la fois du point de vue des salariés, de celui de l'économie, et de celui du climat de l'entreprise. Plus encore que les ouvriers, les salariés croient aux effets bénéfiques de ces accords ; moins nombreux que les ouvriers à en percevoir les finalités strictement économiques, ils ont en revanche nettement plus tendance à considérer que les contrats sont susceptibles d'améliorer le climat social de l'entreprise (76 contre 68 %).

Voir tableau 33 page suivante

Tableau n° 33 : Effets des contrats ou des conventions portant principalement sur les salaires
I.F.O.P., janvier 1972

Question : "Selon vous, le fait que, chaque année, des contrats ou des conventions portant principalement sur les salaires soient signés entre la direction des entreprises et les syndicats de salariés est-il une bonne ou une mauvaise chose pour ... "

	ENSEMBLE DES FRANCAIS				Ouvriers				Employés				ELECTEURS ...																			
													Parti communiste				Gauche non communiste				Centre				Républicains Indépendants				U.D.R.			
	TOTAL	Bonne chose	Mauvaise chose	Ne se prononcent pas	TOTAL	Bonne chose	Mauvaise chose	Ne se prononcent pas	TOTAL	Bonne chose	Mauvaise chose	Ne se prononcent pas	TOTAL	Bonne chose	Mauvaise chose	Ne se prononcent pas	TOTAL	Bonne chose	Mauvaise chose	Ne se prononcent pas	TOTAL	Bonne chose	Mauvaise chose	Ne se prononcent pas	TOTAL	Bonne chose	Mauvaise chose	Ne se prononcent pas				
... les salariés	100	74	7	19	100	77	12	11	100	82	7	11	100	66	20	14	100	83	5	12	100	78	4	18	100	74	12	14	100	75	8	17
... le climat social dans l'entreprise	100	68	7	25	100	68	14	18	100	76	5	19	100	66	14	20	100	80	7	13	100	67	5	28	100	60	8	32	100	71	10	19
... l'expansion économique dans l'entreprise	100	64	7	29	100	73	8	19	100	69	9	22	100	66	9	25	100	74	7	19	100	56	9	35	100	69	4	27	100	69	7	24

La ventilation en fonction du comportement politique des personnes interrogées fait apparaître que ce sont globalement les électeurs de gauche non communiste qui sont les plus optimistes quant aux résultats d'une politique de développement des conventions salariales.

III - LES COMPOSANTES DE L'OPINION

Sans reprendre en détail toutes les ventilations que nous avons présentées pour les réponses aux différentes questions posées, il est possible de définir globalement un certain nombre de catégories de Français qui réagissent de façon spécifique aux problèmes des conflits du travail. Un sondage effectué auprès du patronat est, par ailleurs, susceptible de nous éclairer sur la position de cet acteur social particulier.

Nous avons déjà souligné que l'opinion sur la grève reflète assez largement la position politique des personnes interrogées : plus on se situe à droite, plus on tend à adopter une attitude répressive à l'égard de la grève et méfiante à l'égard du rôle des syndicats. On peut constater d'autre part que ce sont en général les Français les plus jeunes qui manifestent les opinions les plus favorables aux travailleurs et à leurs moyens d'action actuels ; chez les plus âgés, au contraire, la part des indécis et celle des adversaires de la grève est particulièrement importante ; sans présumer du caractère plus ou moins prédictif de ces résultats, il nous semble intéressant de les mettre en lumière dans la mesure où un nombre croissant de jeunes est appelé à devenir salarié. Enfin les femmes ont une attitude globalement moins "progressiste" que les hommes, et, plus répressive ; mais elles semblent légèrement plus sensibles que ces derniers au thème de la solidarité devant les problèmes du travail.

Au-delà de ces constatations très globales, on peut essayer de rendre compte du poids et du rôle des différents groupes sociaux dans la formation d'une opinion publique sur le problème des conflits du travail. A cet égard, trois considérations peuvent éclairer notre analyse : d'une part, l'opinion globale est assez largement influencée par les réponses de personnes qui ne sont pas directement concernées par le problème des conflits du travail, et d'autre part, les salariés ont globalement une attitude plus favorable à la grève que le reste des Français ; enfin l'opinion du patronat est nuancée, et assez largement fonction de la taille de l'entreprise.

1. Le poids des "non concernés"

Parmi les groupes dont les réponses contribuent à la formation de "l'opinion publique" telle qu'elle apparaît à travers les sondages, beaucoup ne sont pas directement concernés par la grève en tant que moyen d'action dans le cadre des relations du travail.

Pour ces catégories, la grève est jugée du point de vue de l'usager (grève dans les services publics, par exemple), du consommateur (grève dont l'importance se traduit par un ralentissement de la production, ou aboutissant à des hausses salariales répercutées au niveau du prix des produits finis), ou même du "citoyen" (grève dont l'extension ou la gravité semble mettre en cause la cohésion ou la sécurité du pays). L'optique des "non-concernés" est donc assez largement différente de celle des salariés pour qui la grève exprime avant tout les revendications légitimes des travailleurs ; cette divergence explique dans une certaine mesure les réactions souvent très conservatrices de l'opinion du point de vue des relations du travail.

Les "non concernés" par la grève, qu'il conviendrait peut-être d'appeler les "concernés passifs" sont principalement :

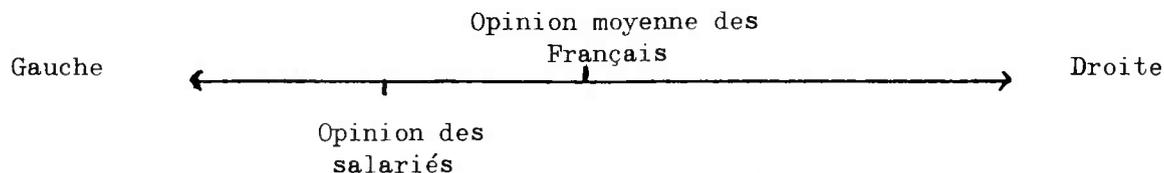
- Les travailleurs non salariés : exploitants agricoles, artisans, petits commerçants, etc...
- Les inactifs : retraités (mais dont certains ont été salariés et sont, de ce fait, plus proches de l'optique des salariés) ; étudiants (mais dont beaucoup sont de futurs salariés) ; femmes inactives (il conviendrait de distinguer les femmes de salariés des autres).

Ceux qui sont directement concernés par les problèmes de conflits du travail sont essentiellement :

- Les salariés, ouvriers, cadres et employés (certes, ces catégories représentent de 60 à 70 % de la population active, mais si on les rapporte à l'ensemble de la population actuelle prise en compte par les enquêtes d'opinion, les salariés sont minoritaires : ils constituent moins de 40 % du total).
- Le patronat, dont le poids démographique est relativement faible, mais qui dispose de moyens importants pour influencer sur la formation et l'évolution de l'opinion (médias ; importance du modèle "classe dirigeante" aux yeux de l'opinion, etc ...).

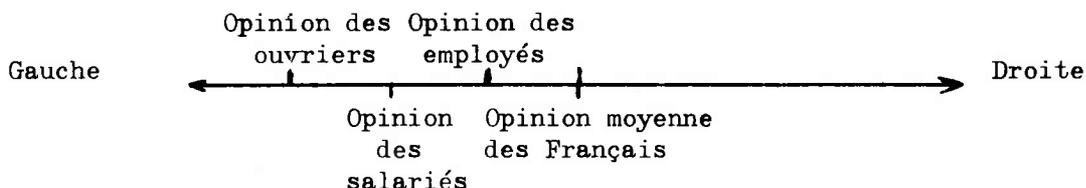
2. L'opinion des salariés

Directement impliqués dans les problèmes des conflits du travail, les salariés ont à cet égard une opinion plus favorable à la grève que la majorité des Français. Si l'on considère les opinions favorables à la grève comme plus "à gauche" que celles qui lui sont hostiles (1), on peut situer graphiquement, sur un axe gauche-droite, la position des salariés par rapport à celle de l'opinion moyenne.



(1) Cf. "Les familles politiques", opus cité.

Au sein des salariés, les ouvriers sont le plus souvent plus favorables à la grève et aux syndicats que ne le sont les employés, ce qui peut s'expliquer par le taux de syndicalisation plus élevé chez les ouvriers, et par la dominante, chez beaucoup d'employés, du modèle petit-bourgeois qui les incite à adopter les attitudes des autres classes moyennes (artisans, petits commerçants) ou des classes supérieures.



Dans une minorité de cas, cependant, les ouvriers ont une opinion plus proche de celle de la moyenne des Français que ne l'est celle des employés. Le schéma est alors inversé. C'est le cas pour la question portant sur la préférence entre grève courte et étendue, du style C.G.T., et grève longue et dure, du style C.F.D.T. : une forte minorité d'employés préfèrent la seconde formule, ce qui traduit peut-être la meilleure pénétration de la C.F.D.T. dans le milieu des employés ; c'est également le cas pour la question sur le rôle du syndicalisme et ses rapports avec la politique du gouvernement, où l'attitude d'une forte minorité d'employés (33 %), réformistes, s'oppose à la fois à celle de la moyenne des Français (conservatrice et ne conservant la syndicalisation que dans un cadre d'intéressement professionnel) et à celle de la majorité des ouvriers qui refuse tout ce qui peut ressembler à une intégration à la société capitaliste.

3. L'opinion du patronat

L'I.F.O.P. a réalisé, en novembre 1970, pour le compte de l'hebdomadaire "Les Informations" une enquête auprès du patronat. Un échantillon de 426 chefs d'entreprises a été constitué ; il leur a été envoyé un questionnaire postal, puis ces chefs d'entreprises ont été interrogés par téléphone sur les différents thèmes du questionnaire. 295 d'entre eux ont accepté de répondre.

Etant donné la méthode d'enquête et le nombre peu élevé de réponses, ce sondage ne peut pas prétendre à la même représentativité que les autres enquêtes dont nous avons présenté les résultats au cours de ce document. Il constitue néanmoins un indice intéressant dans la mesure où il fait apparaître un certain nombre de divergences d'opinion entre les patrons des petites entreprises et ceux des entreprises de plus de 500 salariés.

Il apparaît ainsi que seule une minorité du patronat conteste l'importance du rôle syndical, largement accepté (ceux qui jugent que le rôle joué actuellement par les syndicats dans leur entreprise est insuffisant sont pratiquement aussi nombreux que ceux qui jugent ce rôle excessif) ; or c'est dans les petites entreprises (c'est-à-dire où il y a de 20 à 100 salariés), lorsqu'il y a un ou plusieurs syndicats, que ce rôle est le plus souvent contesté (23 %).

Tableau n° 34 : Opinion des patrons sur le rôle des syndicats dans leur entreprise
I.F.O.P., novembre 1970

Question : "A votre avis, les syndicats jouent-ils, dans votre entreprise, un rôle trop important, normal, ou insuffisant ? "

	Ensemble des chefs d'entreprises	ENTREPRISES DE 20 A 100 SALARIES		ENTREPRISES DE 101 A 500 SALARIES		Entreprises de plus de 500 salariés	PARIS*	PROVINCE
		Total	Total pour les entreprises où il y a un syndicat	Total	Total pour les entreprises où il y a un syndicat			
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Trop important	8	8	23	6	9	8	5	9
Normal	44	18	51	52	79	73	49	41
Insuffisant	7	4	12	7	11	13	5	9
Pas de syndicat dans l'entreprise	38	65	-	34	-	-	39	36
Ne se prononcent pas	3	5	14	1	1	6	2	5

* La ventilation PARIS/PROVINCE reflète largement la ventilation selon la taille de l'entreprise : en effet, plus des deux tiers des entreprises de plus de 500 salariés dont le patron a été interrogé étaient localisés à PARIS ; à l'inverse, près des trois quart des entreprises de 20 à 100 salariés étaient situés en province.

L'attitude est moins nette en ce qui concerne l'heure d'information syndicale. Apparemment, ce sont au contraire les patrons des grandes entreprises qui sont les plus hostiles, puisque 45 % d'entre eux se refusent à accorder même une heure par trimestre à leur personnel à cette occasion. Mais si on ne considère, parmi les interviewés, que ceux qui se sont prononcés sur la question, le taux de réponses négatives est très voisin pour les trois types d'entreprises. En revanche, l'attitude des patrons de province semble beaucoup plus souple à cet égard que celle du patronat parisien.

Tableau n° 35 : Attitude des patrons à l'égard de l'heure d'information syndicale, I.F.O.P., novembre 1970

Question : "Etes-vous prêt à accorder au personnel de votre entreprise, pour information syndicale, une heure par mois, une heure tous les deux mois, une heure par trimestre ou rien ? "

	ENSEMBLE DES CHEFS D'ENTRE- PRISE	TAILLE DE L'ENTREPRISE			LOCALISATION	
		20 à 100 salariés	101 à 500 salariés	Plus de 500 salariés	PARIS	PROVINCE
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
1 heure par mois	13	11	15	14	7	<u>18</u>
1 heure tous les deux mois	9	6	11	8	9	8
1 heure par tri- mestre	16	16	15	16	17	15
Rien	39	37	38	45	<u>42</u>	37
Ne se prononcent pas	23	30	21	17	25	22

Il semble bien que si les chefs d'entreprises en général, et, plus particulièrement ceux des entreprises relativement importantes, reconnaissent le rôle des syndicats chez eux (se montrant en cela apparemment nettement plus progressistes que certaines autres catégories de la population, comme les commerçants ou artisans) ils ne sont pas pour autant prêts à étendre les prérogatives actuelles des organisations syndicales.

L'attitude des chefs d'entreprises est un peu plus progressiste en ce qui concerne cette forme de renoncement au pouvoir absolu qui constitue l'information du personnel.

C'est parmi les patrons des grandes entreprises que la part de ceux qui jugent qu'il est indispensable d'informer le personnel sur les grandes décisions qui vont être prises est la plus importante ; mais c'est également parmi eux que la minorité de ceux qui pensent qu'une telle information est dangereuse est la plus forte. Peut-être est-il possible de donner à ce double phénomène l'explication suivante : d'une part l'existence des syndicats habitue les patrons des entreprises importantes au dialogue, donc à l'échange d'informations ; et d'autre par quelques-uns peuvent penser que les grandes décisions ont souvent, à ce niveau, un impact économique tellement important qu'il convient d'en garder le secret jusqu'à l'extrême limite.

Tableau n° 36 : Attitude des patrons quant à l'information du personnel sur les décisions importantes intéressant la vie de l'entreprise
I.F.O.P., novembre 1970

Question : " Avant de prendre une décision importante pour la vie de votre entreprise, pensez-vous qu'informer l'ensemble du personnel est indispensable, utile, inutile, ou dangereux ? "

	ENSEMBLE DES CHEFS D'ENTRE- PRISES	TAILLE DE L'ENTREPRISE			LOCALISATION	
		20 à 100 salariés	101 à 500 salariés	Plus de 500 salariés	PARIS	PROVINCE
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Indispensable	24	15	23	<u>38</u>	24	23
Utile	56	57	60	47	58	54
Inutile	10	15	9	4	6	13
Dangereux	4	4	4	7	5	4
Ne se prononcent pas	6	9	4	4	7	6

En ce qui concerne les grèves, et leur efficacité, les patrons semblent globalement plus progressistes que l'opinion moyenne qui était très partagée sur l'utilité de la grève et ses chances de faire aboutir les revendications des travailleurs. Neuf patrons sur dix considèrent que les grèves constituent, souvent ou au moins parfois, un moyen efficace de faire aboutir leurs revendications. Cette optique est très largement partagée par les chefs d'entreprises de plus de 500 salariés ; dans les entreprises plus petites, en particulier dans celles qui emploient de 101 à 501 personnes, une minorité non négligeable (14 %) pense que les grèves ne sont jamais efficaces : il s'agit vraisemblablement d'entreprises assez grandes pour que le problème de la grève apparaisse comme une éventualité concrète, mais trop petites pour pouvoir en supporter les conséquences économiques, ce qui peut amener les patrons à penser que la grève ne peut être que catastrophique pour tout le monde.

Tableau n° 37 : Opinion du patronat sur l'efficacité de la grève,
I.F.O.P., novembre 1970

Question : "Pensez-vous que les grèves sont, pour les salariés, un moyen efficace de faire aboutir leurs revendications ? "

	ENSEMBLE DES CHEFS D'ENTRE- PRISES	TAILLE DE L'ENTREPRISE			LOCALISATION	
		20 à 100 salariés	101 à 500 salariés	Plus de 500 salariés	PARIS	PROVINCE
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Oui, souvent	38	36	34	<u>50</u>	40	37
Oui, parfois	52	58	50	45	53	51
Non, jamais	7	5	<u>14</u>	<u>1</u>	1	3
Ne se prononcent pas	3	1	2	4	6	9

Une autre question a été posée aux patrons sur les principales raisons des grèves en France. Si ce sont les salaires qui sont cités le plus souvent, les "pressions extérieures à l'entreprise" occupent un poids important parmi les autres raisons ; cette perception traduit peut être la réticence qu'éprouvent un grand nombre de patrons à prendre en considération les revendications des travailleurs dès lors qu'elles dépassent le cadre strict des salaires.

Tableau n° 38 : Opinion des patrons sur les raisons des grèves en France,
I.F.O.P., novembre 1970

Question : "Quelles sont, à votre avis, les deux principales raisons des conflits du travail en France ?"

	PREMIERE RAISON				DEUXIEME RAISON				ENSEMBLE PONDERE (On a donné deux fois plus de poids à la première raison qu'à la seconde).			
	ENSEMBLE	De 20 à 100 salariés	De 101 à 500 salariés	Plus de 500 salariés	ENSEMBLE	De 20 à 100 salariés	De 101 à 500 salariés	Plus de 500 salariés	ENSEMBLE	De 20 à 100 salariés	De 101 à 500 salariés	Plus de 500 salariés
TOTAL (en %)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Les salaires	52	<u>58</u>	47	49	17	14	20	21	40	43	39	4
Des pressions extérieures à l'entreprise	22	19	<u>29</u>	19	35	32	35	34	26	24	<u>31</u>	25
L'incompréhension entre les salariés et la direction	13	13	14	14	21	21	24	17	16	16	17	15
La volonté des salariés de changer leur condition sociale	9	8	5	<u>11</u>	13	15	11	11	10	10	7	<u>11</u>
Les conditions de travail	4	2	4	<u>7</u>	12	14	8	13	7	6	5	7
La durée du travail	-	-	1	-	2	4	2	4	1	1	1	1

Les plus grandes entreprises apparaissent les plus disposées - relativement - à reconnaître l'existence de revendications d'un type nouveau chez les salariés ("changer leur condition sociale, par exemple") ; dans les entreprises de tailles intermédiaires (101 à 500 salariés) se trouve la proportion la plus importante de patrons qui soupçonnent les grèves d'être le plus souvent causées par des pressions extérieures.

Dans le même sondage, les chefs d'entreprises étaient appelés à se situer personnellement par rapport aux positions actuelles du C.N.P.F. Si les réponses à cette question ne concernent pas directement le problème des conflits du travail ou celui de la politique contractuelle, elles nous intéressent cependant dans la mesure où elles sont susceptibles d'apporter un élément supplémentaire à notre étude du patronat comme acteur social (1), encore souvent peu organisé et peu cohérent.

Tableau n° 39 : Position des patrons par rapport à celle du C.N.P.F., I.F.O.P., novembre 1970

Question : "Estimez-vous que les positions du C.N.P.F. reflètent bien vos opinions personnelles, ou qu'elles sont plus avancées ou moins avancées ? "

	ENSEMBLE DES CHEFS D'ENTRE- PRISES	TAILLE DE L'ENTREPRISE			LOCALISATION	
		20 à 100 salariés	101 à 500 salariés	Plus de 500 salariés	PARIS	PROVINCE
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Reflètent mes positions personnelles	47	44	45	52	52	42
Sont plus avancées	15	19	16	7	11	17
Sont moins avancées	17	14	20	19	19	16
Ne se prononcent pas	21	23	19	22	18	25

(1) Cf. Annette JOBERT "Syndicats et patronat face à la politique contractuelle" C R E D O C, juin 1973.

D'après ces résultats, l'accord entre le patronat et le C.N.P.F. semble assez large, puisque presque la moitié (nettement plus de la moitié si l'on ne considère que ceux qui répondent à la question) des chefs d'entreprises reconnaissent que le C.N.P.F. est le reflet de leurs opinions personnelles.

Cette concordance de vue est particulièrement importante au niveau des entreprises de plus de 500 salariés. Dans les entreprises de moins de 100 salariés, les désaccords avec le C.N.P.F. sont plus fréquents ; une minorité importante se situe en retrait des positions (rappelons que beaucoup de petites entreprises sont surtout représentées par les P.M.E.).

Globalement, plus l'entreprise est grande, et plus faible est la proportion des patrons qui trouvent les positions du C.N.P.F. trop avancées, ce qui tend à faire penser qu'au niveau de l'esprit même du patronat, c'est dans les grandes entreprises qu'une politique sociale avancée a le plus de chances de voir le jour.

L'analyse des positions du patronat fait en effet apparaître les chefs d'entreprises de plus de 500 salariés comme les plus progressistes, bien que l'importance de leurs responsabilités économiques semblent parfois leur interdire la souplesse que les patrons d'entreprises plus petites peuvent adopter sur certains problèmes ; ces positions progressistes sont peut-être moins le fait d'opinions délibérées que de la reconnaissance d'un fait accompli (existence d'une section syndicale structurée, recours "normal" à la grève de la part des salariés, etc...).

CONCLUSION

Les sondages nous ont permis de dégager certaines tendances globales de l'opinion face aux conflits du travail, aux syndicats et à la politique contractuelle, et d'appréhender les attitudes plus spécifiques de certaines catégories. Il ne faut cependant pas négliger l'imperfection des instruments de mesure et d'analyse qui donnent aux résultats une fiabilité toute relative. L'absence de séries cohérentes, l'hétérogénéité des sources, les biais introduits au niveau de la formulation des questions se conjuguent avec les arrière-pensées politiques des demandeurs de sondages pour rendre l'interprétation particulièrement délicate. En dépit de ces réserves, les enquêtes d'opinion apportent à notre étude globale sur les conflits du travail des éléments que ne peuvent nous fournir d'autres méthodes d'investigation.

De cette étude, nous pouvons dégager les conclusions suivantes :

1. Les sondages font apparaître, à travers les fluctuations qu'ils traduisent, l'extrême sensibilité de l'opinion au contexte dans lequel se situent les grèves : l'environnement informatif en premier lieu, la conjoncture politique, économique et sociale en second lieu. Bien sûr le contexte n'est pas sans jouer un rôle sur les opinions exprimées à propos de la plupart des sujets ; néanmoins dans le cas des grèves, il s'avère particulièrement déterminant, ce qui nous incite à penser qu'il s'agit d'un thème pour lequel la majorité des français n'a pas d'opinion très structurée.

Cette remarque très générale n'empêche pas de déceler une tendance à réagir de façon spécifique à l'égard de certains conflits en fonction de leur nature même et du secteur dans lequel ils ont lieu (cas des services publics par exemple).

2. Lorsque l'on se situe au seul niveau global, l'opinion de la majorité des français présente deux traits marquants, à première vue contradictoires : le conservatisme et le libéralisme. L'individualisme de la majorité des français nous semble susceptible de résoudre en partie cette contradiction.

Le libéralisme apparaît dans les réponses fournies aux questions portant sur le principe du droit de grève et du droit syndical, principe auquel la majorité des français manifeste leur attachement. Cette caractéristique traduit la prégnance des valeurs héritées de la tradition démocratique française. Cependant, la grève n'a pas pour l'opinion la même importance que les libertés individuelles qui prévalent à ses yeux sur les libertés collectives.

Le conservatisme ressort des réponses fournies à un certain nombre de questions plus concrètes. Ainsi, il existe dans l'opinion une tendance importante allant dans le sens d'une réglementation du droit de grève dans les services publics : le "principe" s'efface devant la réalité même de l'usager gêné par une grève. Un scepticisme assez net à l'égard de l'efficacité de certaines grèves traduit peut-être une attitude plus profonde, mais inavouée, de condamnation de la grève. De même, lorsqu'une majorité se dégage pour estimer que dans un conflit, le rôle du syndicat est moins important que la libre détermination de chaque travailleur, c'est une façon d'exprimer une attitude individualiste et partant, conservatrice. La peur du changement nous semble sous-jacente à ces traits conservateurs de l'opinion.

3. Un fait saillant se dégage d'une analyse de l'opinion publique au niveau des différentes catégories qui la composent : les réponses des salariés se différencient nettement de l'opinion "globale". (Il ne s'agit en aucun cas d'une opposition absolue puisque nous parlons de tendances, c'est-à-dire des majorités relatives). Les salariés, et en particulier les ouvriers sont, tant au niveau des principes qu'à celui de ses implications concrètes, nettement plus favorables à la grève et aux syndicats que l'opinion moyenne. Cela tendrait à confirmer l'existence d'une certaine conscience de classe. Une analyse plus fine montre cependant que l'homogénéité est loin d'être totale dans les opinions des salariés. D'une part, les réponses des salariés traduisent une sensibilité au contexte, point que nous avons déjà souligné. D'autre part, l'ensemble des salariés se composent de catégories socio-professionnelles très différentes qui ont parfois des intérêts divergents, voire contradictoires. Ainsi, alors que les salariés reconnaissent nettement la nécessité de mouvements de grève étendus en mai 1971, un an plus tard, l'opportunité de la grève du 7 juin 1972 leur paraît beaucoup moins évidente (contexte de division syndicale sur ce sujet, offensive gouvernementale, etc...). La divergence d'opinion entre ouvriers et employés apparaît par exemple dans leurs réponses quant à l'éventualité d'une réglementation de la grève dans les services publics : la part des employés favorables à une telle mesure est supérieure à celle des ouvriers ; elle reste cependant inférieure à la moyenne globale.

La contradiction entre l'opinion majoritaire des salariés et celle de l'ensemble des français s'explique essentiellement par le poids important des couches non salariées au sein de la population : personnes âgées, travailleurs indépendants, femmes inactives, etc... Les salariés qui sont directement concernés par les relations du travail sont numériquement minoritaires. Dans leur ensemble ils se montrent plus progressistes que le reste de la population française, ce qui est d'ailleurs confirmé par l'analyse de leur comportement électoral.

4. Quant à la politique contractuelle, la grande majorité des Français lui est théoriquement favorable, mais elle n'en perçoit pas la signification concrète et ne se sent pas impliquée dans sa réalisation.

Du fait de ces positions peu affirmées, l'opinion publique reste donc à la fois largement imprévisible et influençable. Ces deux caractères expliquent l'intérêt croissant que lui accordent les partenaires sociaux. Les efforts de sensibilisation qu'ils déploient pourraient parvenir à mobiliser davantage l'opinion publique, soit dans le sens de l'acceptation de la grève comme mode "normal" de relations professionnelles, soit dans celui d'un soutien plus concret à la politique contractuelle, conçue comme une recherche de dialogue n'excluant pas les oppositions d'intérêts entre patronat et Etat d'une part, représentants des travailleurs de l'autre. Ces deux hypothèses ne sont d'ailleurs pas exclusives l'une de l'autre. S'il est difficile de faire un pronostic en ce qui concerne la seconde, on peut penser en revanche que l'extension du salariat confortera la première hypothèse.

2ex - n² - 1

24 NOV. 1975

